

Miracle au village Billette

Vacances pour les employés de Mont. Cottons

Le Conseil Régional du Travail approuve la demande des autorités de cette compagnie

La Conseil Régional du Travail en Temps de Guerre vient d'accepter la demande des autorités de la Montreal Cottons Company Limited en leur autorisant de donner des vacances aux employés de leur industrie au cours de 1944.

Cette permission fait suite à un règlement approuvé par le Conseil du Travail le 17 août 1943; d'après un avis affiché à la Montreal Cottons Limited, ces vacances commenceront à 7 a.m. samedi, le 24 juin, pour se terminer à 7 a.m. lundi, le 3 juillet.

DIRECTEUR



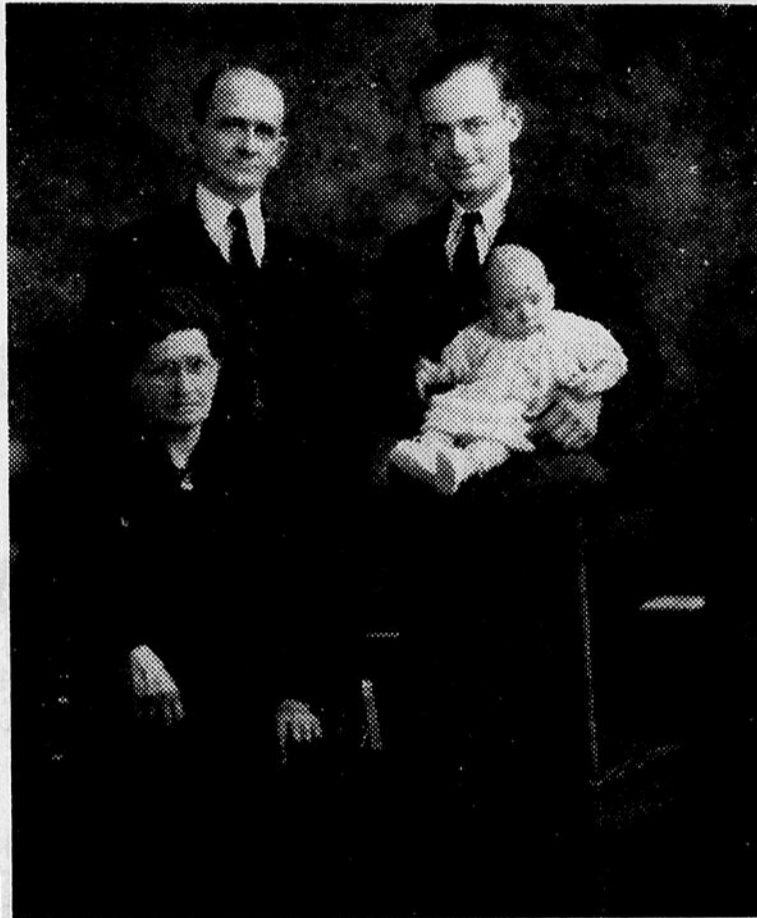
M. JOSAPHAT DUHAIME, populaire citoyen de Valleyfield, directeur de l'équipe de hockey, les Braves de Valleyfield.

AVEC LES BRAVES



M. JOHN HOOLAHAN, de Montréal, attaché à la direction du club des Braves de Valleyfield.

QUATRE GENERATIONS A ST-STANISLAS



La famille Lemieux, avantageusement connu à St-Stanislas de Kostka et dans tout le comté de Beauharnois, est une de nos belles familles canadiennes-françaises. On remarque sur la photo ci-dessus quatre générations. Première rangée, à gauche, Mme Vve ALEXIS LEMIEUX (décédée ces jours derniers); 80 ans; debout, M. ARTHUR LEMIEUX, 50 ans, M. RODOLPHE LEMIEUX, 26 ans, et MAURICE MARIE, 4 mois.

Membres du comité des finances de guerre pour le 6e emprunt à Valleyfield

Lt.-Col. W.-G.-E. Aird et Dr O.-E. Caza, présidents-conjoints du prochain emprunt de la victoire dont l'ouverture aura lieu le 24 avril prochain

COMITE NATIONALE DES FINANCES DE GUERRE UNITE 091 VALLEYFIELD

Comité exécutif

Présidents conjoints: Dr O. E. Caza, Lt. Col. W. G. E. Aird.
Vice-présidents conjoints: Lester McGillis, A. Cholette, Dan. Lefebvre, Com. d'escadrille Cronyn, F. Beatty.

Comité de publicité

Présidents conjoints: Gontran Saintonge, C.R., A. J. Wishart.
Vice-président: Maurice Nicholson.
Membres: Mlle D. A. Miller, J. P. Lepailleur, F./O. Loosley, Tony Brault, E. A. Walther, J. C. Lefebvre.
(Suite à la page 16)

En marge du festival des écoles

Il est bien entendu que l'après-midi de vendredi prochain, 24 mars, jour du festival des écoles, n'est pas un congé sans conditions pour les écoliers.

C'est plutôt une fête sportive, une leçon massive de sport faite suivant les règlements de l'instruction publique.

Ce festival n'en consistera pas moins en un véritable amusement pour les enfants. Les enfants qui, pour une raison ou pour une autre, n'assisteront pas au festival, devront suivre les classes régulières de la journée.

Une jeune fille peut quitter ses béquilles dimanche dernier, alors qu'elle assistait à la messe de la fête de Saint-Joseph, dans l'église du Sacré-Coeur — Elle recouvre en même temps la voix qu'elle avait perdue depuis au moins un an

UNE GRANDE CONFIANCE EN ST-JOSEPH

Une jeune fille du village Billette, Mlle Cécilia Montreuil, 17 ans, fille de M. Arthur Montreuil, menuisier, a pu abandonner ses béquilles qui l'aidaient à marcher, dans l'église de la paroisse du Sacré Coeur, dimanche dernier, jour de fête de Saint-Joseph, après la messe.

Ce fait extraordinaire que nous ne voulons pas encore qualifier de miracle eut beaucoup de retentissement dans la paroisse, principalement au village Billette où Mlle Montreuil est très bien connue.

Notre représentant s'est rendu à la demeure de M. Montreuil et il lui fut donné de causer quelques instants avec la jeune-fille. Disons en passant que ce fut elle-même qui reçut notre reporter alors qu'elle se promenait tranquillement sur la terrasse; lui montrant même le chemin qui conduisait à sa demeure, au deuxième étage.

Mlle Montreuil nous raconta que depuis plus d'un an il lui était impossible de marcher sans l'aide de béquilles à la suite d'une maladie contractée quand elle était employée au bureau de poste du village. Depuis ce temps elle ne put travailler et vit le volume de sa voix diminuer au point qu'elle ne parlait qu'avec difficulté.

Il y a une quinzaine de jours elle dut recevoir la Sainte-Communion à sa demeure, ne pouvant se déplacer.

Dimanche, elle se sentit assez forte pour se rendre à l'église y terminer une neuvaine à Saint-Joseph; chaque jour auparavant elle avait demandé au Saint-Patron sa guérison. Pendant que le prêtre officiait Mlle Montreuil sentit tout à coup une douleur lui traverser la jambe gauche, comme un choc électrique. Ne pouvant résister elle se rendit à la sacristie où un prêtre lui donna un verre d'eau et lui conseilla d'entendre le reste de la messe à l'arrière de l'autel.

Ce n'est que lorsque sa mère revint, accompagnée de Mlle Leduc,

institutrice à l'école du village, que la jeune fille decida de ne pas reprendre ses béquilles. Elle tenta en vain de marcher et ne put quitter son siège. A trois reprises ses efforts furent sans résultat. Désespérément, elle demanda à Saint-Joseph de lui accorder la guérison. C'est à ce moment qu'un changement se fit sentir; elle se leva et marcha de la sacristie à l'automobile qui l'attendait à la porte. Ses béquilles sont restées près de l'autel.

Depuis ce temps Mlle Montreuil peut circuler à son aise, même monter des escaliers; chose qu'elle n'avait pas pu faire depuis longtemps sans l'aide de son père qui devait la porter dans ses bras. Elle constata aussi une grosse amélioration dans sa voix qui reprit du volume.

Depuis ce jour les visiteurs se présentent en nombre à la demeure de

(Suite à la page 16)

A PORT ALBERNI



Le soldat P.-E. LEDUC, fils de M. et Mme Raoul Leduc, 14, rue St-Emilie, Valleyfield, vient de partir de Nanaimo pour Port Alberni en Colombie-Britannique.

L'EQUIPE DE GOURET DE ST-TIMOTHEE



L'équipe de gouret à St-Thomé a remporté de belles victoires au cours de la saison de hockey qui vient de se terminer. Sous l'habile

direction du révérend frère Ouellette, les jeunes se sont distingués dans toutes leurs rencontres.

DES MILLIERS DE GALLONS DE SIROP DANS LE DISTRICT DE BEAUHARNOIS

On prévoit une excellente récolte de sirop, de sucre et de beurre d'érable dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon cette année — La nouvelle ordonnance de la Commission des Prix

ON POURRA EXIGER \$2.40 LE GALLON

Des milliers de cultivateurs dans les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Huntingdon se préparent à faire la cueillette d'énormes quantités d'eau d'érable au cours des prochaines semaines afin de remplir les nombreuses commandes de sirop d'érable dans le district de Beauharnois.

Excellente production

Le district de Beauharnois est renommé pour sa production excellente de sirop d'érable. En dépit du rationnement, les cultivateurs sont assurés d'avance que les commandes dépasseront la production par plusieurs milliers de gallons.

A la demande d'un grand nombre de cultivateurs nous reproduisons ci-dessous un communiqué spécial au sujet de la vente du sirop, du sucre et du beurre d'érable dans la province de Québec. Il n'y a pas de doute que ce communiqué intéressera non seulement les cultivateurs mais aussi les citoyens de nos villes et villages dans le district de Beauharnois.

LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Le sirop, le sucre et le beurre d'érable sont rationnés depuis le 2 septembre 1943 parce qu'ils constituent une partie importante de l'ensemble des conserves, confitures et sucreries disponibles pour la population canadienne. En toute justice pour les consommateurs canadiens, la Commission des Prix a dû reconnaître la nécessité de rationner ces produits, mais elle s'est efforcée d'organiser le rationnement de façon à causer le moins d'ennuis possibles aux producteurs.

Cette année, elle permettra aux cultivateurs de vendre leur sirop d'érable directement aux consommateurs aux prix que le détaillant peut exiger pour ce même produit. Elle a augmenté la valeur des coupons de rationnement durant la période de production et institué un régime spécial pour faciliter les ventes par la poste, de façon à ce que les producteurs puissent vendre leur sirop et sucre d'érable de la même manière et aux mêmes clients réguliers que par le passé.

Vente au détail

Lorsqu'un cultivateur vendra directement son sirop à un consommateur au détail, il pourra exiger \$2.40 le gallon, mesure impériale, pour du sirop non classifié, \$2.65 pour le sirop Canada foncé, \$2.90 pour le sirop Canada intermédiaire et \$3.15 pour le sirop Canada clair.

L'ordonnance de la Commission, qui porte le numéro A-1125, frappe également les ventes des cultivateurs (producteurs primaires) aux conditionneurs, aux distributeurs-grossistes, aux détaillants, aux détenteurs de quotas et aux usagers industriels.

Le "Canada clair"

Ceux qui vendent du sirop Canada de choix pourront exiger 0.25 de plus, le gallon, au-dessus du prix demandé pour le sirop Canada clair; le gallon doit, cependant, peser treize lbs et 2 onces.

Le prix de plafond fixé pour le sirop vendu en vrac est de 25 cents inférieur, le gallon, au prix pouvant être demandé pour le même produit lorsqu'il est vendu dans des contenants de métal d'un gallon, à couvercles qui se vissent. Ces prix valent pour le sirop livré par des

voituriers publics à la plus proche place d'affaires du vendeur.

Sauf lorsque la livraison est faite par un voiturier public, aucun frais de transport ne peut être exigé pour une livraison faite à un acheteur dans un rayon de 15 milles de la place d'affaires du producteur (cultivateur) et aucun frais ne peut être exigé pour une livraison faite sur un marché public. En d'autres termes, le cultivateur doit livrer son produit à ses frais lorsqu'il le livre lui-même à un acheteur résidant à moins de 15 milles

de chez lui. S'il expédie son produit par chemin de fer ou par un camion, il peut alors exiger les frais de transport quelque soit la distance. Il ne peut jamais tenir compte de ses frais de transport lorsqu'il vient lui-même vendre ses produits de l'érable sur un marché public.

Le contenant

Tout contenant doit indiquer la qualité du sirop vendu comme tel, c'est-à-dire les qualités de **Canada de choix**, **Canada clair** et **Canada intermédiaire**, qui doivent être conformes aux qualités standard établies par le colorimètre approuvé par le ministère fédéral de l'agriculture.

Le prix maximum fixé pour le sucre d'érable en vrac, emballé à l'état libre dans des sacs, et con-

nu sous le nom de sucre de ferme, est de 22 cents la livre. Le prix maximum que peut exiger un cultivateur lorsqu'il vend aux consommateurs du sucre d'érable en blocs d'une demi, une, deux et quatre livres est de 35 cents la livre. Pour la tire, le beurre d'érable ou la crème d'érable, le prix maximum du producteur est de 35 cents la livre lorsque ces produits sont vendus à des consommateurs.

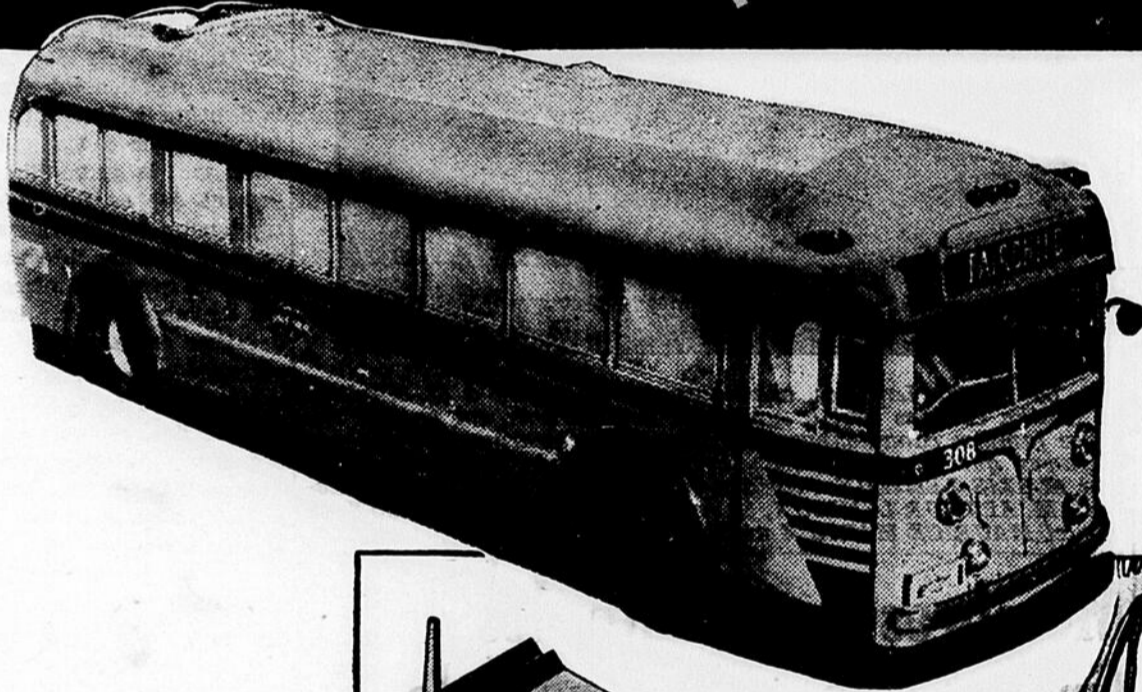
Les majorations et les frais de transport des grossistes et des détaillants peuvent être ajoutés lorsqu'ils établissent leurs prix spécifiques de vente.

Les coupons nécessaires

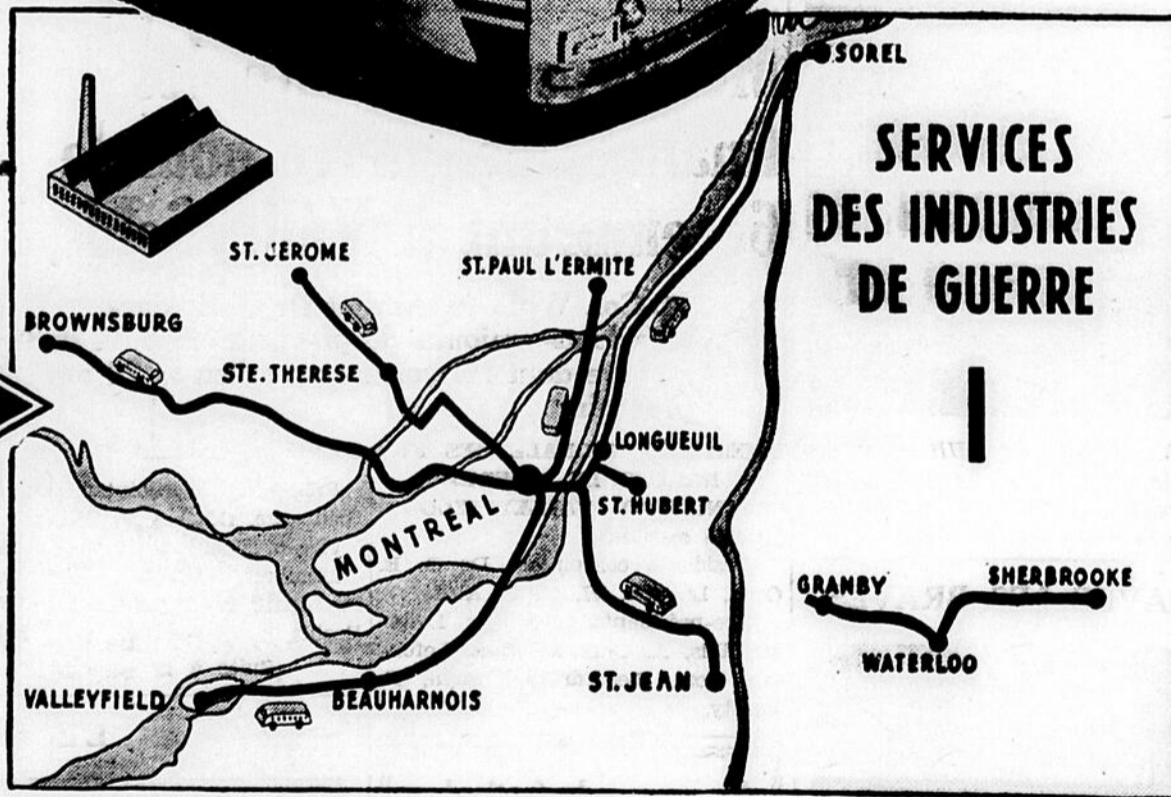
Comme par le passé, le cultivateur doit percevoir les coupons valables de rationnement quand l'acheteur

prend livraison du sirop d'érable. Il est entendu que les producteurs peuvent consommer autant de sirop et de sucre d'érable qu'ils le désirent sans avoir à remettre de coupons. Lorsqu'il vend à un marchand de détail, le cultivateur doit percevoir le nombre requis de coupons valables de conserves, les chèques de coupons de conserves, les permis spéciaux d'achat ou les certificats de transfert de banque, suivant le genre de documents dont se sert le détaillant à qui il vend le sirop d'érable. Si le producteur vend à des institutions, hôtels, etc., il doit se faire remettre des chèques de rationnement de conserves ou les permis spéciaux d'achat.

AU SERVICE DU QUÉBEC EN GUERRE



1188 O., rue Dorchester, Montréal, Qué.



SERVICES DES INDUSTRIES DE GUERRE

LES AUTOBUS de la Cie de Transport Provincial parcourent des milliers de milles, chaque jour, pour conduire les ouvriers aux usines de guerre et les ramener à leurs foyers. Voici le premier et le plus important devoir de la Compagnie: conduire l'ouvrier à l'usine de guerre.

Vient ensuite le transport du public en général, transport permis sur les routes considérées essentielles par le Contrôleur Fédéral de la Circulation.

Partout, le matériel roulant est devenu un vrai problème, et qui se complique de plus en plus parce que la machinerie et la main-d'oeuvre employées autrefois à fabriquer des autobus et des pièces de rechange sont maintenant utilisées dans les industries de guerre. Il est très difficile d'obtenir de nouvelles voitures, de trouver

les pièces de rechange, et les mécaniciens compétents sont très rares.

Et pourtant nos autobus doivent transporter plus de monde que jamais. C'est dire qu'il nous faut trimer dur pour garder chacune de nos voitures en bon état de service.

C'est la guerre avec tous les inconvénients dont nous souffrons aujourd'hui et vous pouvez faire votre part pour nous aider.

Évitez de voyager par autobus aux heures d'affluence, en fin de semaine et les jours de fête. En ces occasions, pour le surplus de voyageurs, il nous est absolument impossible d'ajouter des voitures supplémentaires.

ABONNEMENT

La Gazette de Valleyfield
Six mois: 90c 1 an: \$1.75
Publiée le jeudi
Le Courrier
Six mois: 90c 1 an: \$1.75
Publiée le lundi
Pour les deux journaux
Six mois: \$1.00 1 an: \$2.00
JOSAPHAT LEGAULT,
gérant de la circulation

LA GAZETTE

de

VALLEYFIELD

LISEZ

LE COURRIER

Journal hebdomadaire entièrement dévoué aux intérêts de la ville de Beauharnois et sa région.

Paraissant le lundi de chaque semaine

"Journal hebdomadaire dévoué aux intérêts de Valleyfield et de sa région"

"Nos soldats devront trouver des égards de la part des civils à leur retour au pays"

C'est ce que déclare le commandant d'escadrille V.-P. Cronyn, officier en charge du camp d'aviation de Valleyfield, devant les membres de la Légion Canadienne, jeudi soir

Dans sa causerie devant les membres de la Légion Canadienne, section de Valleyfield, le commandant d'escadrille V.-P. Cronyn, officier commandant du centre d'entraînement de l'Aviation de notre ville a déclaré que: "Nos gars, à leur retour dans le pays devront trouver plus que de la sympathie et de la gratitude de la part de la population; il leur faudra ce que seuls les vétérans de la dernière guerre savent ce dont ils auront grand besoin".

Cette causerie fut donnée à l'occasion de la réunion mensuelle de la Légion Canadienne, jeudi soir dernier, dans les salles du club Moco.

En plus des membres de cette organisation on comptait de nombreux citoyens, dont deux fils de Valleyfield actuellement au pays après avoir connu la guerre outre mer: Armand Pitre, qui s'est battu durement lors de la conquête de la Sicile, de retour depuis quelques semaines et sur le point de se rapporter à un hôpital militaire pour y recevoir les soins nécessités par ses blessures; le sergent pilote Vincent Girard, fils de M. Frédéric Girard de cette ville, en vacances à la suite d'un séjour d'un an au moins avec la R.C.A.F. en Angleterre.

Après étude de différents points soumis à l'assemblée, Mre Gontran Saintonge, président de la section locale de la Légion, présenta le conférencier invité. Le commandant Cronyn conduisit son auditoire dans une visite détaillée des différentes écoles d'aviation au Canada, pour finalement faire connaître ce qu'on faisait aujourd'hui dans le centre d'entraînement des caroniers de l'air, à Valleyfield.

L'orateur expliqua ce que devait faire celui qui s'enrôlait dans l'aviation, du jour de son entrée jusqu'au moment où il est assigné à une école d'entraînement. Ils ont le choix d'apprendre à voler, à naviguer ou à suivre des cours de bombardement ou de manèment du canon dans les différentes écoles. "Tous et chacun doivent fournir une somme considérable de travail pour passer avec succès les examens", dit M. Cronyn. Ils sont dès que qualifiés, envoyés à l'école de Valleyfield, qu'ils soient gradés ou non, et reçoivent là une instruction spéciale au grand air, avant d'être envoyés en service actif outre mer".

L'horaire de l'entraînement à Valleyfield est suffisamment chargé; à peu près 56% de ce qu'on y fait est de la culture physique et de l'étude des tactiques de combat sans armes, à la manière du commando, ainsi que d'autres sujets concernant l'ad-

ministration et les règlements, etc.

En ce qui concerne les aviateurs revenus au pays après un séjour en Angleterre, ou ailleurs, le commandant déclare que ce sont les meilleurs instructeurs et qu'ils obtiennent des élèves plus d'attention que ceux qui ont acquis leur expérience au pays même.

Pour terminer ses remarques le commandant déclare que ce sont les membres de l'aviation qui ne sont pas gradés qui forment la solide épine dorsale de la vaste organisation. "Nous ne pouvons rien faire, à moins d'avoir le support sincère de la population et nous souhaitons de tout cœur que les civils continuent à nous aider, les soldats des trois armées, jusqu'à ce que nous ayons atteint notre but: délivrer les pays conquis".

C'est à M. J. Atkins, secrétaire de la Légion Canadienne, que revint l'honneur de remercier le commandant Cronyn.

Avant de clore l'assemblée, le président, déclara que la Légion Canadienne de Valleyfield avait fait l'acquisition de deux magnifiques photographies de Leurs Majestés le Roi et la Reine, pour être remises à l'équipage de la frégate H.M.C.S. "Valleyfield".

UN DES NOTRES A TORONTO

M. Marc Viau, co-propriétaire du garage Viau et Frères de cette ville, est actuellement en voyage d'affaires dans la ville reine d'Ontario.

M. Viau sera absent de ses bureaux pour quelques jours.

Télescopages dûs aux freins défectueux

Le gel bloque le système de freinage et cause d'appréciables dommages

Dans deux cas d'accidents survenus ces jours derniers ce sont les freins gelés qui en furent la cause.

Le premier accident survint mardi dernier entre les automobiles de M. Victor Tiny et de M. Arthur Lecours. Ce dernier voulut arrêter à l'angle des rues Jacques-Cartier, à la lumière rouge, mais ses freins refusèrent obstinément de fonctionner. Il arriva donc que son automobile alla se jeter sur l'arrière de celle de M. Tiny qui était stationné de l'autre côté de la rue. Les dommages s'évaluent à environ une trentaine de dollars.

Le second se produisit jeudi à l'entrée du pont de la rue St-Charles entre les véhicules de M. J. C. Garand et de M. Eustache Sauvé. C'est un cas identique et les résultats sont semblables à ceux de l'accident précédent puisque les dommages s'élevèrent à \$30, environ.

Dans ces deux cas la police municipale a été appelée sur les lieux et les constatations d'usage ont été faites.

Du 18 février au 15 mars 233 enfants ont manqué l'école, nous dit le contrôleur

Il réussit à compléter 102 enquêtes — Sages conseils aux parents qui facilitent aux petits l'absence à l'école sans raison vraiment valable

17 ABSENCES REPETÉES

Le contrôleur des absences dans les écoles, M. P. H. Tessier, nous fait parvenir le rapport du manquement au règlement scolaire durant le mois qui s'est écoulé entre le 18 février et le 15 mars.

On y remarquera que le nombre des absences est très élevé et cause des retards considérables tant aux élèves qu'au programme scolaire.

Voici le rapport que M. Tessier nous a fait parvenir. Il contient de sages recommandations auxquelles on devra porter attention:

Nombre des absences 233
Absences répétées 17
Enquêtes faites 102

Croirait-on qu'il y a un si grand nombre d'absences? Quelle en est la cause? Sans doute, vous parents, vous appuyer trop l'idée des enfants; ce qui fait des absences souvent répétées.

Un enfant ne peut pas rester à la maison trop fréquemment pour aider

sa mère, c'est contre la loi scolaire.

Naturellement vous savez le tort que ça fait à l'élève quand la chose se répète trop souvent; il est arriéré en classe et le programme continue. Ceci enlève à l'enfant le goût de l'école. Si parfois, vous parents, vous persistez à la moindre maladie de garder l'enfant à la maison, c'est évident qu'il perdra complètement le goût de l'école. Pour le moment c'est tel-quel mais quel sera le reproche que l'enfant vous adressera plus tard lorsqu'il sera d'âge de travailler et de gagner sa vie? Il vous dira: "si j'avais suivi les classes comme mes compagnons d'école, j'aurais l'avantage qu'ont eu les autres de se créer une position."

Refuseriez-vous cet héritage principal que tous parents doivent à leurs enfants? L'avantage est à vous tous; les écoles publiques sont là principalement pour vous don-

Un enfant tombe sous un camion et subit quelques blessures qui nécessitent son hospitalisation

Le bambin, malgré les avertissements du conducteur, se suspend au véhicule en marche et risque de se faire écraser — Une fracture du genou?

Un enfant a risqué de perdre la vie ces jours derniers alors que pour s'amuser il se suspendit à un camion en marche, glissa et tomba. Heureusement que le conducteur en entendant les cris des amis de la petite victime réussit, malgré l'état glissant de la rue, à stopper et éviter ainsi une perte de vie.

Il s'agit du petit Claude McSween, 6 ans, fils de M. Lucien McSween, occupé à jouer avec de nombreux amis sur la rue Pénon ou le camion de la Cité de Salaberry de Valleyfield y était arrêté. Lorsque le conducteur, M. Horace Sauvé voulut démarrer, il constata la présence des jeunes autour de son véhicule; il les

avisa alors de son départ et la plupart libèrent la rue, sauf le petit Claude.

On sait que sans l'arrêt instantané du camion l'enfant aurait été broyé à mort sous les roues, puisqu'il se tenait agrippé aux côtés du camion, et tomba presque sous la roue arrière. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital où les médecins constatèrent qu'il souffrait de blessure au genou. L'examen au rayon-X doit se faire ces jours-ci et l'on craint même qu'il y ait fracture de la rotule.

Encore une imprudence d'enfant qui aurait coûté très cher, puisque rien ne peut acheter la vie.

Son honneur le maire Robert Cauchon souhaite la bienvenue

Au club visiteur lors de la partie de dimanche dernier, Valleyfield vs Windsor Mills — Félicitations à Vincent Girard, jeune aviateur de retour d'outre-mer

C'est M. Vincent Girard, jeune aviateur de retour d'outremer, qui mettait la rondelle au jeu lors de la partie de hockey de dimanche dernier entre Valleyfield et Windsor Mills.

Son honneur le maire Robert Cauchon, MM. les échevins Delphis Gagnier, Adrien Lebeuf, Horace Viau, Wilbrod Barrette, Paul-Henri Mercier, M. Delpha Sauvé, député de Beauharnois et président de l'équipe des Braves, ainsi que M. Bob Lebel, président de la ligue Montréal Intermédiaire, étaient au centre de la glace lors de la mise au jeu. Voici le texte de l'allocution de son honneur le maire de Valleyfield, M. Robert Cauchon, à cette occasion:

Tout d'abord, Salaberry-Valleyfield souhaite une cordiale bienvenue au club visiteur en ce moment, le club Windsor Paper Mills.

Messieurs de Sherbrooke, tout en vous souhaitant la bienvenue, il nous fait plaisir de mention-

ner entièrement l'instruction voulue pour vous orienter dans la vie.

Si, toutefois, les parents ne veulent coopérer avec nous pour l'assistance assidue de leurs enfants aux écoles nous procéderons autrement et avec regret il nous faudra user contre vous d'une mesure légale; mais vous l'aurez voulu.

Nous vous l'avons répété à mainte et à mainte occasion: vos enfants d'âge scolaire doivent être en classe chaque jour d'école.

P. H. Tessier,
Contrôleur des absences.

ner le club de chez nous, "Les Braves de Valleyfield", qui ont su, jusqu'ici, si bien se tenir à la hauteur du nom qu'ils portent. La ville de Salaberry-de-Valleyfield est vraiment fière d'eux.

Dernièrement, les autorités municipales de votre Cité avaient le plaisir de recevoir officiellement un groupe de jeunes soldats de chez nous de retour du front de Kiska, où ils nous ont si vaillamment défendus. Ces jeunes-là aussi nous ont fait largement honneur.

Cet après-midi, nous avons avec nous un de nos jeunes aviateurs en la personne de M. Vincent Girard, qui nous revient d'outre-mer avec une conduite digne de mention.

Eh! bien, mesdames et messieurs, si les nôtres se distinguent au hockey, au front de Kiska et dans l'aviation, MM. les échevins et moi-même comptons sur la coopération de tous afin que Salaberry-de-Valleyfield continue sa marche vers le progrès et l'honneur.

M. Vincent Girard adressa aussi la parole. Il remercia son honneur le maire des bonnes paroles qu'il avait eues à son égard, salua ses nombreux amis ainsi que toute la population de Valleyfield, et souhaita naturellement bonne chance à son club, les Braves pour la joute qui commençait. Ses vœux se sont bien exaucés puisque les Braves ont défait les Paper Makers par 7 à 2 dans cette joute et par 10 à 4 pour le total de la série.

La Gazette de Valleyfield — LES PETITES ANNONCES —

Journal hebdomadaire de rédaction et d'information entièrement dévoué aux intérêts de Valleyfield et du district.

JEAN-CLAUDE LEFEBVRE, Rédacteur-en-chef

Casier postal N 44, rue Ste-Cécile Téléphone 735

Vol. 8 Jeudi, le 23 mars, 1944 No. 45

Salaberry de Valleyfield, Qué.,
le 22 mars 1944

M. Jean-Claude Lefebvre, Rédacteur-en-chef,
La Gazette de Valleyfield,
Casier Postal N. 44, rue Ste-Cécile,
Valleyfield, Qué.

Cher monsieur,

Votre éditorial du numéro 42 de votre journal, La Gazette de Valleyfield, publié le 2 mars 1944, portant comme titre: "Une 'clique' travaille contre ceux qui cherchent à obtenir le pont de Valleyfield-Côteau", a provoqué, dans le public, une réaction défavorable à mon égard, et j'ai lieu de me croire lésé par la publication de cet article.

Vous n'êtes pas sans savoir que j'ai été Président de la Chambre de Commerce de Valleyfield durant les années 1940, 1941 et 1942, et que, comme tel, je me suis intéressé, avec tous les officiers de la Chambre, à toute question d'intérêt public, et en particulier à la question du pont Valleyfield-Côteau.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai été candidat à la Mairie de Valleyfield, aux dernières élections municipales tenues le 31 janvier 1944.

Enfin, dans toute la région couverte par la circulation de votre journal, j'exerce ma profession comme chirurgien, depuis 1925, et, comme tel, je suis connu du public des quatre comtés de Beauharnois, Châteauguay, Soulanges et Vaudreuil.

L'éditorial de votre journal du 2 mars 1944 est, pour le moins, injuste, tendancieux, malicieux et dommageable, par tout ce qu'il laisse sous-entendre au public.

Cet article, en premier lieu, insinue que tous ceux qui, comme moi, se sont occupés, dans le passé, de la question du pont Valleyfield-Côteau, n'ont jamais fait avancer ce projet d'aucune manière constructive. Selon l'expression péjorative employée dans cet article, ils n'auraient que "taté" la question.

Votre éditorial, de plus, affirme qu'une "clique", à qui cette question tient au cœur, "savoure d'avance une vengeance préméditée, et espérée depuis les dernières élections municipales"....

Cette affirmation est encore de nature à faire croire aux lecteurs que ceux qui, comme moi, ont été en évidence durant les dernières élections municipales, sont ces "TROUBLE-FETE", dont "les noms seront dévoilés au public" par votre journal.

De plus vous mettez les citoyens "en garde contre ces sapeurs" dont l'unique but est l'intérêt personnel, la rancune et la jalousie.

Permettez-moi, en passant, d'être très surpris qu'un journal, comme le votre, publie un tel éditorial sur la foi de "renseignements fournis par 'un de la gang', qui avait plus que sa charge de ce délicieux produit de la C.L.Q.", comme vous l'écrivez.

En toute justice, afin de ne causer aucun préjudice, votre journal se doit, dans les circonstances, de nommer ces "TROUBLE-FETE" pour enlever tout doute dans l'esprit du public.

Je me crois lésé par cet article, parce qu'à la suite de sa publication, plusieurs de vos lecteurs m'ont abordé, croyant que je suis celui, ou du moins un de ceux dont parle votre éditorial.

Je vous demande donc, afin de réparer le tort que votre journal m'a causé, auprès d'un très grand nombre de citoyens, dont je me flatte d'avoir l'estime, de publier la présente lettre dans un endroit aussi en vue que l'éditorial dont je me plains; je désire vous aviser que je n'accepte pas la prétendue "mise au point" que vous avez publiée dans votre numéro du 16 mars 1944.

C'est de votre journal que je veux une déclaration explicite à l'effet que je ne suis pas un de ceux que vous dénoncez.

Bien à vous,

O.-E. CAZA, M.D.

LA JEUNESSE DELINQUANTE

La campagne de Prévention de la jeunesse délinquante qui se poursuit actuellement dans la métropole nous porte à quelques réflexions fort à propos de nos jeunes de Valleyfield. D'après les études faites sur la prime jeunesse des villes il ressort que le pourcentage des adolescents portés au crime est très élevé. Mais le pire c'est que dans la majorité des cas la faute est attribuable en grande partie aux parents qui négligent d'accorder aux enfants toute la surveillance dont ils ont besoin.

Les statistiques démontrent que les jeunes laissés à eux mêmes, à courir les rues, deviennent rapidement enclins à la malfaisance; se préparent un avenir peu intéressant, ayant maille à partir avec la police leur vie durant. C'est le cas de Montréal, direz-vous; c'est également le nôtre. Dernièrement encore la police municipale de Valleyfield visitait tous les endroits publics de cette ville et constata avec grand regret que trop nombreux étaient ceux qui n'avaient pas l'âge révolu pour obtenir une carte d'enregistrement. Ce sont également des jeunes qui commirent une série de vols dans les magasins de cette ville et le chef de cette petite bande n'était âgé que de 13 ans, tandis que les autres étaient de 10 à 15 ans. Il n'y a pas à dire, dans un cas comme celui-ci la faute est autant attribuable aux parents qui négligent de vérifier les faits et gestes de leurs petits et les laissent libres de trotter jour et nuit.

Les autorités en charge de la semaine de prévention exhortent — ils ne le feront jamais trop — les parents à remédier à un état de chose afin que nos jeunes deviennent plus tard des véritables hommes d'affaires, des commerçants, des industriels bien formés qui vivront heureux, au lieu de finir comme gibier de potence, tels ces deux jeunes

A VENDRE

Pontiac 1938 coach. S'adresser à 72a, Chemin Larocque. Ville. 23c

ON DEMANDE

Demandé immédiatement, jeune homme, marié de préférence, pour ouvrage sur ferme, maison fournie, près du village de St-Anicet. Doit avoir les meilleurs références d'honnêteté et expérience. Faire application par écrit seulement, donnant âge, références et expérience, à M. R. N. Watt, 159 Craig St. Ouest, Montréal, Qué. 23p

A VENDRE

Deux fermes laitières, près d'Ormstown. S'adresser à Mme Jane Rember, Ormstown, Qué., Boîte 9. 23p

REPARATIONS ELECTRIQUES—

Pour réparations et ventes de radios et bicyclettes de toutes sortes, ainsi qu'accessoires électriques. S'adresser à M. Laurent Reid, Restaurateur, Village Ste-Philomène, Co. Châteauguay. 23p

AUTRES PETITES ANNONCES

CLASSEES

Page 16

LE HOCKEY AMATEUR

Il était une fois un club de hockey à Valleyfield qui réussit, grâce à la bonne administration de ses directeurs, à boucler son budget et ce fait s'est déroulé en 1944." Telle est l'histoire vécue que nous pourrions raconter à nos arrières petits-enfants car ce sera encore un record non surpassé. A cela il faudra ajouter que la Q.A.H.A. profita de la situation pour "dépocher" nos amateurs de sport et donner un autre coup de jarnac au hockey amateur à Valleyfield.

Ce sont les faits et c'est avec un certain regret que nous répétons ce que nous trouvions à la tête d'un éditorial publié en 1940, dans notre journal, ayant pour titre: "La Q.A.H.A. est-elle un "racket?"

Pour une fois les Braves terminent une saison florissante tant au point de vue sport que finance; on trouve en effet dans les livres un surplus de \$1700.; il faut croire que la Q.A.H.A. a eu vent de ce fait puisqu'elle tente par tous les moyens de mettre la main sur le "steak"... après tout, le hockey, faut que ça paie les gros monitous un petit peu!

Il ressort de ces tactiques "anti-sportives" que les Braves se voient forcés de continuer leurs voyages éreintants pour engraisser la caisse de la Q.A.H.A. et doivent, en plus, envisager des dépenses qui se totaliseront plus fortes que l'argent en banque. La Q.A.H.A. emploie même ce qu'on pourrait appeler du chantage en déclarant que "si les Braves ne se conforment pas aux ordres du président, à savoir: d'aller jouer à Québec (ou ailleurs) avec les allocations prescrites, on devra sévir et bannir notre équipe du Q.A.H.A. pour toujours". Pour plus de renseignements les dépenses accordées sont de 75 cents par repas alors que les joueurs ne peuvent manger sans déboursier \$1.45 chacun; on accorde aussi les frais de transport à 15 joueurs et officiels alors qu'il faut en emmener 20.

Avec cela que la Q.A.H.A. prend la part du lion... parce qu'elle est la plus forte. Il lui faut 60% des recettes brutes. Tout ceci veut dire que les Braves, quand ils jouent à Valleyfield comptent les premiers 3/5 des recettes pour les remettre à la Q.A.H.A. et paient ensuite la différence de 40% à la compagnie de l'exposition pour loyer de l'arène, il ne reste donc rien pour le déplacement des joueurs, accessoires de hockey et dépenses diverses. Il s'en suit donc que lorsque l'arène est remplie à capacité, comme dimanche dernier, les Braves, tout compte fait, subissent un déficit de \$160. Du train dont les choses vont de ce temps-ci, le hockey est un sport exclusif aux millionnaires... à moins d'avoir un fauteuil au bureau de direction de la Q.A.H.A.... c'est alors une autre paire de manches, mais ce n'est pas du sport; c'est de la finance.

En considération de ces faits; pour sauvegarder le bel esprit sportif dont jouissent nos joueurs et les amateurs, pour que les Braves puissent encore l'an prochain avoir l'occasion de se "faire fourrer" par MM. de la Q.A.H.A., la seule solution possible pour la direction des Braves est de majorer de quelques sous le prix d'admission; disons de 15c par exemple.

C'est insultant de se voir ainsi traquer par un group d'exploiteurs, mais considérant que pour cette année encore nous devons endurer leurs injustices sans trop de récriminations, nous acceptons comme tous les sportifs de payer un peu plus pour sauver un aussi beau jeu que le hockey.

Les Braves devront donc déboursier de leur poche, qu'ils aillent jouer à Québec ou qu'ils reçoivent les québécois; nous les supporterons de notre mieux afin qu'ils puissent décrocher la victoire et en "boucher un coin" à ceux-là qui méritent bien un chien de notre chienne.

de Montréal qui ont abattu un officier de police à la suite d'un vol. Dans ce dernier cas Mgr Flannigan, fondateur de la Ville des Enfants, n'a pas hésité pour déclarer que ces petits n'étaient pas coupables, mais plutôt les parents devraient répondre des accusations. C'est un grave problème à étudier que celui de la jeunesse délinquante... aussi difficile à résoudre que celui de l'après-guerre; car la guerre finira et la jeunesse... il y en aura toujours, de la bonne et de la mauvaise.

ON DEMANDE

Servante pour petite famille. Références exigées. S'adresser à 86a rue Alexandre, tél. 1342J, Bellerive. 23-27-30-3c

AVIS

J'avertis par les présentes le public de Valleyfield et de la région que je ne serai pas responsable des dettes contractées en mon nom, par qui que ce soit, sans mon autorisation écrite. Jos. Goyette, 46, rue Ste-Cécile, Valleyfield. 23-30-6-13p

ON DEMANDE

Homme pour travail sur ferme. Pas de trayage. Bonne occasion d'apprendre l'anglais. S'adresser à Alex Evans, R.R. 1, Huntingdon, Qué., Tél. 984. 23p

TERRE A VENDRE

Ferme de 177 arpents, 40 arpents en bois, balance en pâturage et arable. Eau courante dans le pâturage, électricité. Refroidisseur à lait. Expéditeur à Montréal. Bon chez-soi et bonnes bâtisses. S'adresser à M. Wm. W. Wood, Athelstan, Qué. 25-30-6-13p

A VENDRE

AVIS à ceux qui désirent avoir L'ELECTRICITE. A vendre à sacrifice, pour argent comptant un "Windcharger" géant de 32 voltes, 1200 watts avec set de batteries et tour. Le tout en parfait ordre. S'adresser à Oscar Mailloux, Restaurateur, Chemin Larocque, 1 mile de Valleyfield. 16-23-30-6p

A VENDRE

Un camion Fédéral 1938-2 tonnes, avec pompeuse et un camion Fargo, modèle 1939-2½ tonnes, avec pompeuse. Adressez-vous à Adéard Hogue, 281, rue Danis Bellerive, Valleyfield. 16-23-30-6p

Pour votre rapport d'Impôt sur le Revenu Pour mettre vos livres à date Voyez—
Robert Sauvé, B.A.
Etudes Commerciales Supérieures
57, Nicholson Tél. 706

A VENDRE

Maison d'un logis située sur la rue du Marché. S'adresser à 207, rue du Marché, Valleyfield. 16-23-30-6p

ON DEMANDE

Un logis de deux ou trois appartements. A Bellerive de préférence. Pour couple sans enfant. S'adresser à M. Palma Leduc, 29, rue St-Paul, Quartier Nord, Tél. 1428J. 2-9-16-23p

SERVANTE DEMANDEE

Servante demandée, références exigées, expérience de la cuisine. Bon salaire. S'adresser à 42, rue St-Laurent, tél. 11, Valleyfield.

POUSSINS

Donnez votre commande immédiatement. Poussins certifiés et approuvés par le gouvernement. Garanti.
MARTIAL LEMIEUX,
Tél. 1139 2, 6e Avenue,
Nouveau Salaberry
(30 mars - P)

POUR VOTRE RAPPORT D'IMPOT SUR LE REVENU
J.E. GUYON
183, Salaberry Tél. 853
VALLEYFIELD

(Suite à la page 16)

SPECIAL! CETTE SEMAINE
PAMPLEMOUSSES (No 112)

4 pour .25c

Emile Beauchamp

Fruits et légumes
Pâtisseries françaises.

22a, Jacques-Cartier

Tél. 904, Valleyfield

Le domaine de la femme

POUR VOS TOILETTES DU
PRINTEMPS RENDEZ-VOUS
CHEZ

J.-L. Turcotte

NOUVEAUTES POUR DAMES
FLEURS DE TOUTE OCCASION

203, Victoria Tél. 488
Valleyfield, P.Q.

Jeudi, le 23 mars, 1944

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

Page 5

UN DES NOTRES



Le soldat **GEORGES FORGET**, fils de M. et Mme Jean Forget, de Huntingdon, est né à ce dernier endroit en septembre 1923. Il s'enrôla à Montréal le 28 novembre 1942 et jait partie de l'armée canadienne outre-mer depuis décembre 1943.

Etat Civil

ALLEN—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, vendredi, le 17 mars 1944, à M. et Mme Stevens Allen, née Marcelle Lalonde, un fils baptisé sous le nom de Guy, par M. le chanoine H. Julien, curé de la paroisse du Sacré Coeur. Parrain et marraine: M. et Mme Adélaïde Lalonde. Porteuse: Mme Emilien Ethier.

DAIGNEAULT—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, lundi, le 13 mars 1944, à M. et Mme Florent Daigneault, née Marguerite Viau, une fille baptisée sous les noms de Marie Claire Andrée, par M. l'abbé Daoust. Parrain et marraine: M. et Mme Alphonse Séguin.

DESILETS—A l'hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, vendredi, le 17 mars 1944, à M. et Mme Gérard Désilets, née Blanche Primeau, une fille baptisée sous les noms de Diane Marie Anne par Mgr Primeau. Parrain et marraine: H. et Mme Arthur Primeau. Porteuse: Mlle Bella Primeau.

GAGNE—A l'hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, mardi, le 14 mars 1944, à M. et Mme Joseph Gagné, née Elmire Martel, une fille baptisée sous les noms de Marie Anne Marguerite par Mgr Léger. Parrain et marraine: M. et Mme Jules Martel, grands-parents de l'enfant. Porteuse: Elisabeth Gagné, tante de l'enfant.

GENDRON—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, dimanche, le 12 mars 1944, à M. et Mme Omer Gendron, née Aline Cécyle, un fils baptisé sous les noms de Jos. Zénon Maurice Pierre par Mgr Léger. Parrain et marraine: M. et Mme Zénon Cécyle. Porteuse: Mlle Bernadette Cécyle.

JALBERT—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, vendredi, le 17 mars 1944, à M. et Mme Armand Jalbert, née Lucille Vincent, une fille baptisée sous les noms de Juliette Armande Claudette par M. le curé St-Aubin de Bellerive. Parrain et marraine: M. et Mme Wilfrid Jalbert. Porteuse: Mme Diomède Chayer.

LAGANIERE—A l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, lundi le 13 mars 1944, à M. et Mme Gérard Laganière, née Marcelle Richard, une fille baptisée sous les noms de Marie Denise Diane par M. l'abbé Levac. Parrain et marraine: M. et Mme Phil-

Deux
coiffeuses
bilingues
d'expérience

Salon Élégant

- COIFFURES DE TOUT GENRE • MANICURE
- TRAITEMENT DU CUIR CHEVELU
- NOUVEAU SYSTEME DE "PERMANENT A FROID"

Mme O.-R. CLERMONT, Propriétaire
46, rue du Marché Tél. 323 Valleyfield



Les Nouvelles Sociales

Cercle Amiot

A la dernière réunion du Cercle Amiot tenue chez Mme A. W. Sullivan, vendredi soir, Mme Jean-Charles Besner fit une causerie sur Charles Péguy.

Le Lieut. Richard de Vancouver était l'invité de Mlle Cécile Bougie à St-Louis de Gonzague, en fin de semaine.

Mme Edmond Tremblay était à Montréal en fin de semaine où elle a assisté à la revue Fridolinons.

M. et Mme Joseph Grenier, M. et Mme Paul Huneau étaient à Montréal en fin de semaine dernière.

M. Marc Viau passe la semaine à Toronto.

Mme E. Duranleau est retournée à Montréal après avoir passé quelques semaines à Valleyfield l'invitée de sa soeur, Mme J. O. Clermont.

M. et Mme Aimé Laurion de

lias Richard. Porteuse: Mme Jean Paul Major.

LAROCHE—A l'hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, samedi, le 11 mars 1944, à M. et Mme Antoine Laroche, née Bélangère Martin, un fils baptisé sous les noms de Joseph Antoine Léo Pierre par Mgr Léger. Parrain et marraine: M. et Mme Léo Brissette. Porteuse: Mme Rodolphe Duval.

LEBOEUF—A l'hôpital Ste-Marguerite de Valleyfield, jeudi le 16 mars 1944, à M. et Mme Emeldée Leboeuf, née Madeleine Gendron, un fils baptisé sous les noms de Joseph Bruno François René. Parrain et marraine: M. et Mme François St-Arnaud. Porteuse: Mme Roméo Leboeuf, grand-mère de l'enfant.

GOUDREAU: A l'Hôpital Général de Verdun, samedi, le 18 mars 1944, à M. et Mme Raoul Goudreau, née Aurette Léger, une fille baptisée sous les noms de Marie Marthe Nicole. Parrain et marraine: M. et Mme René Léger, de Valleyfield. Porteuse, Mme A. Archambault, Ville-Emard.

St-Stanislas de Kostka

Transaction

M. Léopold Loïselle de Valleyfield s'est porté acquéreur de la propriété (hôtel), de M. Arthur Plante, situé au village, à l'angle des deux routes centrales. M. Plante habite Valleyfield.

Hemmingford

Mme Ernest Gagné à Lachine chez sa mère Mme Etienne Ménard pour quelques jours.

Mme Paul Bouchard et sa nièce à Montréal jeudi.

A Hemmingford est décédé, jeudi le 16 mars, M. Noé Roy, ancien seigneur de cette place.

Granby étaient les hôtes des familles Laurion et Gustave Marchand, en fin de semaine.

M. Eucher Poirier d'Outremont a passé la fin de semaine à Valleyfield chez son frère, M. Daniel Poirier.

M. et Mme Albert Leblanc étaient de passage à Montréal au cours de la semaine dernière. Ils ont assisté à la revue Fridolinons 44.

Mme Bruno Labrosse de St-Eugène, Ont., était l'invitée de ses enfants M. et Mme Jean-Charles Labrosse à Nitro, la semaine dernière.

Mme Philippe Marchand et sa fille Lise, de Montréal, passe quelques jours dans la famille J. O. Clermont.

Mme Henri Huneau passe la semaine à Montréal chez son fils M. Gérard Huneau.

M. Paul Lavallé a passé la fin de semaine à Victoriaville dans sa famille.

M. Robert Pilon de Warwick était dans sa famille à St-Timothée en fin de semaine dernière.

M. et Mme Maurice Lapointe, de

Bellerive, ainsi que leur fillette Sally, sont de retour d'une vacance passée dans le nord, à Sainte-Adèle.

Les femmes conduisent les taxis ici

Madame vous conduira
où vous voudrez —
Une innovation

Ne soyez pas surpris, lorsque vous demanderez un taxi, de voir une dame venir vous attendre à la porte. En effet depuis quelques jours nous voyons circuler par les rues de notre ville une automobile portant une plaque munie d'un "T" et conduite par une dame qui porte avec orgueil la traditionnelle casquette du chauffeur de taxi.

DANS LA MARINE



RAYMOND CAZA, fils du Dr et Mme J.-Euclide Caza, de Huntingdon, s'enrôla dans la marine royale canadienne au mois de novembre 1943. Né à Huntingdon le 16 mars 1924, il fit ses études aux écoles St-Joseph et Huntingdon High School, Huntingdon, et au Collège Bourget à Rigaud.

Ce fut en effet la surprise que connut un de nos représentants cette semaine; il en resta tout étonné, se disant que du train dont les choses se présentent, Valleyfield sera l'égale de Toronto et New-York où l'on trouve sur les taxis les "chaufferettes".

Ne soyons pas surprise également si un beau matin madame vous annonce qu'elle part pour le travail en vous donnant l'ordre de préparer le dîner et de vaquer aux occupations de la maison.

Fourrures pour Printemps et Automne

La fourrure la plus en vogue pour garnir manteaux de printemps, et costumes, est sans contredit:

LE RENARD

Un choix de dix (10) couleurs différentes pouvant convenir à toutes les teintes de manteaux.

VOYEZ notre grand choix de collets, dans les teintes: SUN-TAN • BUTTER-BEIGE • LYNX-TAN • BRUN • PLATINE • ECLIPSE • ARGENTE • CROISE • BEIGE • ROUGE.

Tous ces collets sont faits dans
notre atelier

VOUS ACHETEZ DONC DIRECTEMENT
DU MANUFACTURIER, AUX
PRIX LES PLUS BAS.

Les prix varient de
\$10.00 à \$36.00



47, DU MARCHE,

VALLEYFIELD

TEL. 552

(Le magasin est fermé le mercredi après-midi)



LES FAITS DU JOUR

AU CONSEIL 1180

des

CHEVALIERS DE COLOMB

VALLEYFIELD

INVITATION

Le Grand Chevalier et les membres du Comité de Régie, grâce à un travail incessant depuis bientôt un an, ont réussi à doter le conseil 1180 d'un millier de membres. La belle coopération de tous les Chevaliers de Colomb leur a été un grand atout, mais ils comptent aussi sur le support des anciens pour donner au conseil 1180 une place d'honneur dans le classement des conseils, non seulement pour la province, mais pour le continent entier.

Dans le "club des 100" le conseil de Valleyfield tient actuellement la tête, suivi de près par le Laval de Québec, et le St-Henri. La course se continue et chacun espère bien terminer en cette même position.

Pour cela il faut la coopération des anciens. Ces derniers peuvent donner un fort appréciable coup de main en se faisant réinstaller dans le plus bref délai possible. Ils auront en retour la satisfaction d'avoir contribué au succès de leur conseil tout en profitant des bénéfices qu'on peut obtenir d'une fraternité de 1000 membres et plus.

Un simple appel téléphonique au secrétaire-financier, ou une visite, simplifiera toute chose et rendra grand service.

INITIATION

Il est définitif que la date de l'initiation prochaine sera le dimanche 9 avril, jour de Pâques. Nous partageons l'avis de ceux qui

pensent que cette journée n'est pas des plus pratiques pour une initiation; il fallut donc en venir à cette conclusion puisqu'il est impossible de faire mieux.

Afin de donner un peu de répit aux anciens et nouveaux membres, les premier et deuxième degrés se tiendront dans l'après-midi et le troisième le soir.

Les invités d'honneur seront nombreux à Valleyfield à cette occasion.

DERNIER JOUR

Les frères qui désirent présenter des candidats pour l'initiation du 9 avril devront faire parvenir les formules de demande au plus tard le dimanche soir, 26 mars prochain. On a du adopter cette politique de mettre une date d'échéance pour l'enregistrement afin de permettre le choix judicieux des sujets, à l'aide du comité d'enquête.

On voudra bien prendre note de cet avis et de s'y conformer.

SOCIOLOGIE

Lundi soir dernier Mgr P. E. Léger, aumônier du conseil 1180 et curé de la cathédrale, donna le premier d'une série de cours de sociologie.

Une magnifique assistance de quelques 200 chevaliers assistait à cette soirée et chacun retourna à sa demeure bien convaincu d'avoir largement augmenté son bagage de connaissance.

Le prochain cours se donnera le lundi soir, 3 avril prochain. La série se continuera tous les deux lundis.

Remerciements sincères aux collaborateurs de l'équipe de gouret St-Timothée

(D.N.C.)—La direction du Club de gouret de St-Timothée remercie tous ceux qui nous ont aidé dans l'organisation de notre équipe. Nous aimons à croire que tous nos supporters sont satisfaits de la tenue de notre équipe. Merci à tous et à chacun. Voici la liste de nos généreux souscripteurs et bienfaiteurs: Le Conseil du Village de St-Timothée, La Commission Scolaire de St-Timothée, M. Donat Lalonde, maire du Village; M. J. Sullivan, surintendant du pouvoir; M. et Mme A. Normandeau, restaurateur; M. Albert Pilon, gérant de l'équipe; M. Albert Lefebvre, gérant-conjoint; M. A. Lepage, restaurateur; M. Laberge, hôtelier; M. J. St-Amand, chauffeur P.T.C.; M. L. Montpetit, gérant

de la Caisse Populaire; M. Ad. Paquette, opérateur; M. A. Hébert, barbier; M. U. Leduc, électricien, arbitre; M. A. Miron, électricien; M. P. Villeneuve, électricien; M. Gariépy, électricien; M. D. Poirier; M. A. H. Besner, Valleyfield; M. Ranger, pompier; M. Bougie, arbitre; M. Eug. Lamontagne, gardien; M. Isaïe Pilon, camionneur; M. Al. Tremblay, soudeur; M. Rochefort, électricien; M. F. Paquette; M. R. Paquette; M. R. Hébert; M. J. G. Dorais; M. R. Dorais; M. Robert Dorais; M. P. Julien; M. R. Julien; M. G. et B. Bayard; M. P. Perron; G. Charpentier; M. R. Tremblay; Les élèves du Collège. Encore une fois merci et à l'an prochain! Un fervent du gouret.

Le club St-Joseph de Huntingdon a connu de brillants succès cette année

Cette équipe de hockey n'a subi qu'une défaite au cours de la dernière saison — Résultats des parties au cours de 1944

Le club St-Joseph de Huntingdon a connu cette année, de brillants succès au cours de la présente saison qui prendra bientôt fin. Cette équipe de jeunes a remporté de belles victoires. Il a subi un seul échec aux mains de la redoutable équipe des Cadets de St-Clément, Beauharnois. Par contre, ses victoires éclatantes aux dépens de

fortes équipes telles que St-Timothée et le Gleaner de Huntingdon, de la ligue de la vallée de Châteauguay, en ont fait un club combattif. La plupart des parties ont été jouées à l'aréna de l'endroit. En voici les résultats: Huntingdon (village) 3-3 et 5-1; Ste-Martine 4-3 et 7-2; St-Timothée et le Gleaner par 5-3 et 8-1; Beauharnois gagna par 9-2. (Comm.)

A NOS ABONNES

A cause des nouvelles restrictions du papier, la direction de ce journal se voit dans l'obligation de reviser sa liste d'abonnés.

Nous prions donc nos abonnés de l'extérieur, ceux que nous ne pouvons voir personnellement, d'envoyer leur renouvellement au bureau ou de rencontrer nos correspondantes locales. Réglez vos arrérages immédiatement.

Nous ne voudrions pas rayer les noms des vieux abonnés, même si la demande de nouveaux abonnés est nombreuse. On voudra donc tenir compte de cet avertissement préalable.

LA DIRECTION

Festival d'hiver des écoles demain après-midi à l'aréna

Trois joutes de hockey au programme —
Concours de vitesse sur patins pour chaque école, et entre les vainqueurs de chaque école —
Filles et garçons au programme

C'est demain après-midi, à 2 heures, que le festival d'hiver des écoles de Valleyfield aura lieu à l'aréna de cette ville. Une permission spéciale du directeur de nos écoles et de la commission scolaire de Valleyfield a alloué un congé aux enfants pour leur permettre d'assister tous et de prendre part à ce grand festival. Les enfants de chaque école porteront à cette occasion une étiquette-souvenir portant la mention du festival et le nom de l'école, et dont la couleur variera pour chacun des écoles de filles ou de garçons.

Le comité d'organisation a prévu un programme chargé qui ne manquera pas d'occuper les enfants toute l'après-midi.

Des prix très intéressants seront distribués aux vainqueurs des divers concours.

Voici le programme de l'après-midi:

Première partie

a) 1ère période: Joute de hockey entre écoles Bellerive et Emard. 15 minutes.

b) Concours-vitesse en patins.

1—Filles—Ecole Marie-Rose. Ecole Julien.

2—Garçons—Ecole Julien.

c) 2ème période: Joute Bellerive-Emard. 15 minutes.

d) Concours-vitesse en patins.

1—Garçons—Ecole Bellerive.

2—Garçons—Ecole Emard.

e) Vitesse avec hockey et rondelle. Ecoles Bellerive et Emard.

Deuxième partie

a) 1ère période: Joute de hockey entre écoles Salaberry et Garneau. 15 minutes.

b) Concours-vitesse en patins.

1—Filles—Ecole Bellerive.

2—Filles—Ecole Garneau.

c) 2ème période: Joute Salaberry-Garneau. 15 minutes.

d) Concours-vitesse en patins.

1—Garçons—Ecole Garneau.

Cours d'hygiène dans les salons de coiffure

Avec la coopération de l'Unité Sanitaire

Un communiqué de l'unité sanitaire du district de Beauharnois nous apprend qu'après Pâques, des cours d'hygiène seront organisés pour les tenants de salons de coiffure, tant coiffeuses et coiffeurs que barbiers.

Ces cours concerneront particulièrement la prévention des maladies contagieuses, la désinfection de l'instrumentation des propriétaires des établissements de coiffure, la propreté individuelle des tenants ainsi que celle des clients, de même que la propreté du local. L'organisation de ces cours sera sous l'instigation de l'unité sanitaire du district, comme nous l'avons mentionné plus haut.

2—Garçons—Ecole Salaberry.

e) Vitesse avec hockey et rondelle. Ecoles Salaberry et Garneau.

Troisième période

a) 1ère période: 15 minutes. Joute de hockey entre gagnant Bellerive-Emard et gagnant Salaberry-Garneau.

b) Concours: Vitesse avec hockey et rondelle. Garçons.

c) Concours-vitesse en patins. Filles—Ecole Ste-Cécile.

d) 2ème période: Joute finale. 15 minutes.

e) Concours championnat. Vitesse en patins.

1—Garçons. Les vainqueurs de chaque école.

2—Filles. Les gagnantes de chaque école.

DISTRIBUTION DES PRIX.



Attention...

Cultivateurs!

Aurèle Nadon

Garagiste - voiturier

SERVICE DE REMORQUE

JOUR ET NUIT

PEINTURE - - DEBOSSAGE - - REPARATIONS GENERALES

DECORATION (strappage) DE VOITURES ET AUTOMOBILES

AGENCE DE PIECES DE RECHANGE

McCormick-Deering

OUVRAGE GARANTI

Confiez-nous le soin de remettre en ordre votre machinerie agricole... vous en serez satisfaits!

190, rue Champlain, Tél. 191 Valleyfield

Le crédit aux colons et les caisses populaires

des caisses populaires fait couler beaucoup d'encre

Les colons ont besoin de crédit. Ceux qui font de la colonisation savent que le colon est exploité durant les premières années de son établissement par les commerçants de bois et les marchands chez lesquels il est souvent forcé d'acheter ses coupes de bois et ses primes de défrichement à un taux variant entre dix et cinquante pour cent. Il y a une période difficile à traverser, celle où le défricheur cesse d'être colon et n'est pas encore devenu cultivateur. A cette époque, il n'a plus de bois à vendre ni de primes à gagner, mais il lui manque le roulant d'un cultivateur ordinaire, c'est-à-dire des instruments et des animaux. C'est le moment où l'on compte le plus grand nombre de défections. Ainsi s'explique le fait que dans toutes les régions de colonisation, l'on trouve des lots à moitié défrichés, faute de crédit.

Toutes les personnes qui connaissent les problèmes de la colonisation s'accordent à dire qu'il faut au colon dès le début de son établissement un système de crédit qui réponde exactement à ses besoins. Nous prétendons que l'institution la mieux adaptée pour remplir cette fonction est la caisse populaire. Pourquoi?

1—Parce qu'elle est une institution coopérative et qu'elle fait l'éducation de ses emprunteurs en même temps qu'elle leur consent des avances; ce qu'une institution d'Etat est incapable de faire.

2—Parce que la caisse populaire est une entreprise paroissiale dirigée par les gens de la paroisse, capable par conséquent de faire la sélection des risques infiniment mieux qu'un enquêteur de l'Etat.

3—Parce que les colons prendront dès le début l'habitude de se servir de leur caisse populaire, qu'ils la développeront au même rythme que la colonie, de sorte que la caisse sera solidement établie quand ils seront devenus des cultivateurs.

L'épouvantail que l'on dresse, c'est la main-mise de l'Etat sur les caisses. Rien dans la loi n'autorise le Gouvernement à imposer de quelque manière ses vues aux dirigeants des caisses. Les administrateurs et les commissaires de crédit resteront libres. La seule chose que le ministère de la Colonisation exigera—et elle nous paraît raisonnable—c'est la preuve que les prêts, pour lesquels les caisses réclameront le remboursement de l'intérêt de quatre pour cent, ont réellement été consentis.

En 1938, le gouvernement Duplessis faisait ajouter à la loi régissant l'Office du Crédit agricole, les paragraphes suivants:

"L'Office est autorisé à consentir des avances à toute caisse opérant dans les comtés de Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et les Iles de la Madeleine, jusqu'à concurrence de soixante-cinq pour cent du montant de chaque prêt consenti dans ces comtés par telle caisse, en vertu de la présente section.

En garantie de ses avances, l'Office doit exiger que telle caisse lui transporte toute créance, hypothécaire ou chirographaire, qu'elle détient de son débiteur en raison d'un prêt consenti à ce dernier en vertu de la présente section.

Les avances de l'Office aux caisses portent intérêt au taux de deux et demi pour cent par année, pay-

able semi-annuellement. Le mode de remboursement et les autres conditions de ces avances sont réglementés par l'Office, sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil. (2 Geo. VI. C. 38, a.3.)"

Il est à remarquer que cette loi fut votée au moment où le président de l'Office était M. le notaire Eugène Poirier, qui cumulait en même temps la fonction de président de la Fédération des Caisses populaires.

Le 14 janvier 1941, avait lieu à Gaspé une réunion à laquelle étaient représentés la Fédération des Caisses populaires, l'Union régionale des Caisses populaires de la Gaspésie, chacune des Caisses populaires de la Gaspésie et le ministère provincial des Pêcheries maritimes. Pour faire suite aux recommandations de ce comité le gouvernement faisait voter en 1943 une loi pour assurer du crédit aux pêcheurs par l'intermédiaire des caisses populaires. Tous les gens sensés trouvèrent la formule excellente: l'Opposition la laissa passer sans tapage.

En 1944, le gouvernement reprend la même formule et dans les mêmes termes que l'an dernier. L'on aurait dû s'attendre à la même approbation ouverte ou tacite. C'est une levée de boucliers. Mais au fond, l'on sent bien que ce marathon de vertus n'a qu'un but: attaquer d'une façon malpropre le directeur-gérant de la Fédération des Caisses populaires, M. Cyrille Vaillancourt.

[Ensemble

revue de la coopération

SOMMAIRE

de la livraison de mars 1944

Vers un monde rural mieux organisé, Gilles M. Bélanger, O.P. La Coopérative Fédérée de Québec, 22ième assemblée générale. Châteauguay, centre de coopération et de progrès, J. P. LePailleur. Extraordinaire réussite des coopératives aux Etats-Unis. Un chantier coopératif à Ste-Anne-de-Roque-maure, Julien Morissette. Pour la France, Arthur Lacasse, ptre. La restauration d'après-guerre confiée à la coopération. Préparons l'avenir!, rapport de la 3ième émission qui traitait du travail dans l'agriculture. Un conseil local de coopération à St-Jacques de Montcalm, Geo.-E. Turcotte. La Page de la Famille, Paulette Smith Roy. Pour une pédagogie féminine, Saine curiosité, L'esprit de solidarité, Paulette Smith Roy. Les organismes professionnels et coopératifs du diocèse de Rimouski. La coopération chez les étudiants, à Trois-Rivières, Rimouski, Nicolet, Québec, Gaspé, Chicoutimi, Mont-Laurier. La mutualité: une formule de redressement national, René Paré. La Coopération, instrument de reconstruction mondiale, Franklin D. Roosevelt. Propos paysans, Félix-Antoine Savard. La Caisse populaire de Sorel, Paul-Emile Charon. Les Chambres de Commerce étudient la coopération. Bilans de coopératives.

Abonnement \$1.00 par année. S'adresser à "Ensemble!" Case Postale 186, Québec, P.Q.

Les restaurants et autres endroits où l'on vend des repas n'ont pas le droit de servir plus qu'une seule tasse de thé ou de café à un même repas.

Depuis que M. Vaillancourt est devenu conseiller législatif et conseiller de M. Donald Gordon, président de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, certains gens ont entrepris de l'abattre à tout prix. Il est devenu la tête de turc d'un certain clan de l'Opposition.

La nomination de M. Vaillancourt au poste de conseiller législatif fait beaucoup plus d'honneur au Conseil qu'à M. Vaillancourt lui-même. Le Conseil législatif a trop souvent été le refuge des politiciens en liquidation. Pour une fois qu'un véritable coopérateur y accède, nous devons nous en réjouir. Quant aux services rendus par M. Vaillancourt, tous les cultivateurs de la Province sont en me-

sure de les apprécier. Si depuis quelques semaines les cultivateurs de toutes les paroisses peuvent bénéficier d'un permis d'abattage, par l'intermédiaire de leur coopérative, de leur cercle de l'U.C.C. ou de tout autre groupement agricole, ils le doivent au travail de M. Vaillancourt. Et nous pourrions continuer l'énumération des services qu'il a rendus aux cultivateurs.

Au dernier congrès général de l'U.C.C., nos délégués ont adopté à l'unanimité une résolution par laquelle ils ont demandé à M. Vaillancourt de garder son poste et de continuer à défendre les intérêts de la classe agricole et du mouvement coopératif. (Extraits: La Terre de Chez Nous)

Pour l'alimentation des vaches laitières en hiver on doit toujours avoir des racines ou de l'ensilage, de préférence les deux. Ces aliments sont très nourrissants et ils exercent en même temps un effet bienfaisant sur le système digestif. On hâche généralement les racines avant de les donner aux bestiaux, mais on peut aussi les donner entières, avec le foin, dans la mangeoire.

Il est strictement défendu de vendre les coupons de rationnement. Toute personne qui vend directement ou indirectement des coupons de rationnement est passible de poursuites judiciaires.

DÉCOUPEZ CETTE ANNONCE POUR LA CONSULTER AU BESOIN



CARNET DE RATIONNEMENT No 4 — OÙ ET QUAND L'OBTENIR

Les Centres de distribution ne seront pas ouverts tous les jours de la semaine prochaine. Assurez-vous exactement du jour et de l'heure d'ouverture de votre Centre local de distribution. En suivant les instructions ci-dessous, vous aiderez des travailleurs bénévoles.

LES CARNETS DE RATIONNEMENT NE SERONT PAS LIVRÉS À DOMICILE NI EXPÉDIÉS PAR LA POSTE. CHACUN DEVRA SE PROCURER SON CARNET.

VOICI CE QU'IL FAUT FAIRE POUR OBTENIR VOTRE NOUVEAU CARNET

- 1 Remplissez une carte de demande—la première carte postale de votre Carnet de rationnement No 3. Complétez cette formule chez vous. La carte de demande est imprimée en rouge et porte le numéro RB-99. N'utilisez aucune autre carte. Suivez le modèle ci-contre.
- 2 Appliquez-vous à écrire lisiblement, en lettres moulées, tous les renseignements exigés, y compris le nom du comté où vous habitez.
- 3 Signez au bas de la formule de votre façon habituelle. Les personnes de 16 ans et plus doivent signer leur propre carte. Les cartes des enfants de moins de 16 ans devront être signées par les parents ou tuteurs.
- 4 Les demandeurs doivent apporter au Centre de distribution leur Carnet de rationnement No 3. Les enfants de moins de 16 ans ne peuvent demander des Carnets de rationnement pour eux-mêmes ou pour les membres de leurs familles.
- 5 Ne détachez pas la carte de demande de votre Carnet de rationnement. Seul l'officier du Centre de distribution est autorisé à le faire. Si la carte est détachée, apportez-la avec votre Carnet de rationnement No 3.
- 6 FORCES ARMÉES. Les membres des forces armées, que leur subsistance soit assurée de façon permanente ou non, devront se procurer leurs cartes de rationnement à leurs unités respectives.

RB-99 (PRINT IN BLOCK LETTERS IN INK. ÉCRIRE À L'ENCRE EN LETTRES MOULÉES)

1. POIRIER (LAST NAME—NOM DE FAMILLE)

2. LUCIEN (FIRST NAME(S)—PRÉNOM(S))

3. 50, RUE NORD (ADDRESS OR R.R. NO.—ADRESSE OU N. R. NO.)

4. HAUTEVILLE (CITY, TOWN OR VILLAGE—VILLE OU VILLAGES)

5. CHAMBLY, QUÉBEC (COUNTY—COMTÉ) (PROVINCE—PROVINCE)

6. SERIAL NUMBER (SAME AS FRONT OF BOOK) NUMÉRO DE SÉRIE (LE MÊME QUE SUR LA FACE DU CARNET)

0A 207025

7. AGE, IF UNDER 16. ÂGE, SI MOINS DE 16 ANS.

8. I DECLARE I AM THE HOLDER OF THE RATION BOOK FROM WHICH THIS CARD HAS BEEN TAKEN, OR THAT I AM SIGNING IN GOOD FAITH ON BEHALF OF THE HOLDER, WHOSE NAME AND ADDRESS APPEAR ABOVE. JE DÉCLARE ÊTRE LE DÉTENTEUR DU CARNET DE RATIONNEMENT D'OUQUEL CETTE CARTE A ÉTÉ DÉTACHÉE, OU DÉCLARE SIGNER DE BONNE FOI POUR LE ET AU NOM DU DÉTENTEUR DON'T LE NOM ET L'ADRESSE APPARAISSENT CI-DESSUS.

9. SIGNATURE / Lucien Poirier

- 7 DEMANDE DE CARNETS POUR LES AUTRES PERSONNES.—Toute personne responsable peut demander les nouveaux Carnets de rationnement pour les autres membres de la maison qu'elle habite ou pour les voisins incapables de se déplacer, pourvu qu'elle apporte leurs Carnets de rationnement No 3 et que les cartes de demande soient dûment remplies.

Sur présentation au Centre de distribution de votre Carnet de rationnement No 3, et de votre carte de demande dûment remplie, vous recevrez votre nouveau Carnet de rationnement No 4 et l'on vous remettra votre Carnet de rationnement No 3.

AVERTISSEMENT: Veuillez vous procurer votre nouveau Carnet de rationnement, lorsque votre Centre de distribution sera ouvert—la semaine prochaine. Autrement, vous ne pourrez obtenir votre carnet que le 17 avril prochain.

LE CARNET DE RATIONNEMENT No 3 CONTIENT DES COUPONS VALABLES, DONT VOUS AUREZ BESOIN. NE LE DÉTRUISEZ PAS.

CENTRES LOCAUX DE DISTRIBUTION

LOCALITE	LIEU	HEURES
Valleyfield	Hôtel-de-Ville	9 a.m. à 5 p.m. — 7 p.m. à 9 p.m.
Valleyfield	Montreal Cottons	Durant les heures de travail de l'usine
Nitro	Recreation Hall, D.I.L.	9 a.m. à 5 p.m.
St-Timothée	Bureaux Caisse Populaire	9 a.m. à 5 p.m.
Beauharnois	Hôtel-de-Ville	9 a.m. à 5 p.m. — 7 p.m. à 9 p.m.
St-Etienne	Magasin Général Laberge	9 a.m. à 6 p.m.
St-Louis-de-Gonzague	Crèmerie St-Louis	9 a.m. à 6 p.m.
St-Stanislas de Kostka	Magasin Vaudrin	9 a.m. à 6 p.m.

DATE: 27-28-29-30 MARS

SERVICE DU RATIONNEMENT

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

SINCERES FELICITATIONS

du
Cercle des Jeunes
de Ste-Martine
au Club Ste-Martine
senior, champion
de la ligue de la
Vallée Châteauguay



La première ligne d'avant. De gauche à droite: PAUL JEAN-NEAU, instructeur, qui a habilement dirigé son club vers le championnat. Il est de plus le propriétaire de l'Hôtel Queen de Ste-Martine et avantageusement connu dans le monde des sports. Ce vétéran du hockey est père de 8 enfants dont deux, Jean-Paul et Jacques promettent beaucoup pour l'avenir dans ce sport; BERNARD CASTONGUAY, centre, joueur léger et rapide; LIONEL LABERGE, aile gauche, joueur rapide, agressif et populaire.



M. JOSEPH VENUS, fondateur gérant du Cercle des Jeunes et gérant du Ste-Martine senior qui vient de remporter le championnat de la ligue de la Vallée de Châteauguay, grâce à son habile direction et à son dévouement inlassable. M. Venus est également gérant du club junior.



Voici la photographie-groupe de la brillante équipe du Ste-Martine Senior qui vient de remporter le championnat de la ligue de la Vallée de Châteauguay, en même temps que le trophée offert par le président de la ligue, M. Albert Beauchamp, marchand de Ormstown. De gauche à droite: EDMOND LABERGE, substitut; VALERIEN LABERGE, défense; MAURICE LEFORT,

gardien de but; BERNARD CASTONGUAY, centre; LIONEL I. LABERGE, ailier gauche. Deuxième rangée, dans le même ordre: M. JOSEPH VENUS, gérant; PAUL-EMILE GASCON, défense; ARTHUR GASCON, défense; JEROME GAGNE, ailier gauche; LIONEL L. LABERGE, centre; PAUL-ANDRE BEAUCHEMIN, ailier droite; PAUL JEANNEAU, ailier droit, et WILLIAM CASTONGUAY, arbitre officiel du club.



MAURICE LEFORT, gardien de but. Bien que n'étant âgé que de 16 ans il fut à chaque partie l'artisan de la victoire. Ce jeune joueur est très populaire à cause de l'immense succès qu'il remporta dans les filets. A mainte occasion la bravoure et le sang froid qu'il déploya lui valurent des ovations dans les parties les plus chaudement contestées. On lui prédit un bel avenir.



Pour du beau travail. PAUL-ANDRE BEAUCHEMIN, ARTHUR GASCON, gaillard solide et rapide avec qui l'action ne manque pas; MAURICE LEFORT, gardien de but; et PAUL-EMILE GASCON, défense et capitaine de l'équipe. Paul-Emile est le joueur énergique par excellence et son crochet est déroutant; c'est le pilier sur lequel les coéquipiers peuvent compter dans les moments critiques et à plusieurs occasions il a montré qu'il était très dangereux en territoire adverse. VALERIEN LABERGE, autre valeureuse défense n'apparaît pas sur cette photographie.



La deuxième ligne d'avant—JEROME GAGNE, ailier gauche, LIONEL LABERGE, centre et PAUL-ANDRE BEAUCHEMIN, aile gauche. Voici trois joueurs à l'esprit combatif dont les exploits cette année ont largement contribué au succès final. Ils forment une ligne d'attaque qui obtint une grande popularité auprès des amateurs de vrai hockey.

Cette page est commanditée par
**Le Cercle des Jeunes de Ste-Martine en hommage
à l'équipe senior.**

Faits divers au conseil hier soir

La demande de M. Leduc, 91, rue Des Erables, pour construire des trottoirs en face de sa demeure est référée au Comité de voirie. On demande un rapport à la police relativement à une réclamation parvenue de la part de M. Ovilla Loisel qui brisa un ressort de son automobile à cause du mauvais état des rues. La réclamation s'élève à \$11.35. Un autre avis de réclamation de Mme A. Laviolette, rue Nicholson, qui subit des blessures à la cheville en tombant sur le trottoir glacé, le 1er mars dernier, sur la rue de l'Église. Là encore on demande un rapport de la police.

Le local 100 des Ouvriers unis du Textile demandent le droit de se servir de hauts-parleurs pour tenir leurs assemblées. Pour que le triste spectacle que nous avons connu la semaine dernière alors que deux assemblées se tenaient, au même endroit, à peu près par deux partis adverses et pour respecter le règlement déjà existant, on devra obtenir une permission écrite de se servir de hauts-parleurs, du maire. Tout de même pour annoncer une assemblée travers les rues on n'aura pas à se conformer à cette ordonnance.

Afin de permettre aux employés d'obtenir de la Valleyfield Dyeing une installation de douches et de bain, cette compagnie demande à la ville de construire une conduite d'eau sur une distance de 70 pieds. La différence du terrain à couvrir, soit 125 pieds, sera fait par la ville, mais aux frais de la compagnie. L'estimé des travaux déboursables par la ville est

de \$200. Le conseil acquiesce donc à cette demande.

Le conseil reçoit un certificat de la National Fire Association par lequel la brigade des pompiers est classée avec distinction dans la catégorie "C" des villes. Le document est transmis au personnel du poste de pompiers avec les félicitations qui l'accompagnent.

Parmi les demandes d'emploi comme policier, pour remplacer le constable Bélanger qui vient de démissionner le conseil a considéré sérieusement celles de MM. Edouard Quenneville, Edouard Rochefort, Médard Têssier et Albani Cadieux. Finalement après avoir tout pesé et à la suggestion du président du comité de police, M. Quevillon, le candidat Rochefort est choisi à cause de ses services antécédents comme pompier volontaire. On garde en filière les autres offres de services pour s'en servir à la première vacance au poste.

Une lettre de félicitation au conseil de la part de la Crèmerie de Valleyfield, dans laquelle on lit que l'excellent état des rues de la ville valut une réduction de 50% du coût pour l'entretien des automobiles de cette compagnie, au cours du dernier hiver. Il nous fait plaisir de souligner ce fait et ainsi se rendre à la demande de M. l'échevin Gagnier.

On construira au coût de \$450. un petit kiosque sur le parc qui fait la pointe du triangle des rues Isabella, Champlain et Victoria. Ce kiosque sera celui du parc Sauvé en miniature et servira pour toutes les occa-

sions civiles et religieuses.

Les soumissions pour approvisionnements d'huiles et graisses sont attribuées à divers soumissionnaires selon la qualité du produit et le prix. Cette question souleva un débat auquel tous les membres du conseil prennent part, principalement M. Gagnier qui n'admet pas que le contrat soit divisé. Il est finalement adopté.

M. l'échevin Mercier n'aime pas que le couvre-feu soit sonné à 9 heures, car, dit-il "c'est trop à bonne heure pour les enfants qui ne veulent pas se coucher à cette heure puisque, avec l'heure solaire il est 8 heures seulement et il fait encore clair durant l'été. Le couvre-feu, selon le vœux des échevins, sera en vigueur et la police exercera une sévère surveillance.

On décide d'aller visiter les lots situés à l'arrière de l'école Industrielle dans le but d'étudier les possibilités de les acheter et de les convertir en terrain de jeux pour les élèves de cette école. Les échevins s'uniront pour cette visite et l'on décidera plus tard à quoi s'en tenir. Comme les constables ne parlent pas tous anglais, M. l'échevin Quevillon propose que des cours leurs soient donnés dans cette langue. M. l'échevin Viau seconde en spécifiant que ces cours devront être donnés par un professeur qui ne parle pas français afin de forcer les élèves à étudier et à apprendre cette langue. La discussion se met de la partie, si bien qu'on décide de prendre le vote. La proposition est renversée par 4 contre deux.

Amendements aux règlements qui concernent la construction et le tarif d'eau

Ils seront préparés pour être présentés à la prochaine assemblée du conseil — On demandera à Saint-Hyacinthe une copie du règlement concernant la construction des escaliers extérieurs

Deux avis de motion ont été présentés, hier soir, au conseil de ville. Le premier concerne un amendement au tarif de l'eau pour les manufacturiers. On projette ainsi de diminuer le tarif d'eau des manufactures afin d'aider au développement industriel de notre ville. En effet la Valley Dyeing & Finishing, avec quelques nouveaux avantages, pourrait augmenter sa machinerie et par le fait même le personnel d'une façon assez appréciable; il en résulterait donc finalement un profit par le fait que plus d'ouvriers obtiendraient de l'ouvrage. Ce projet, dont avis est donné par

M. l'échevin Mercier, sera étudié à la prochaine assemblée du conseil en première lecture. D'ici là le greffier en préparera le texte.

Le second concerne les permis de construction. On voit avec raison l'abus qui se fait de construire des escaliers extérieurs et pour enrayer ce fléau on tentera d'établir une loi en se basant sur le règlement adopté par la ville de Saint-Hyacinthe. On parle même d'imposer une taxe spéciale sur ces escaliers. En fin de compte le tout est remis à la prochaine assemblée, sauf avis de motion présenté par M. l'échevin Barrette, du quartier Ste-Cécile.

Deux pantalons percés le même jour

Une aventure peu ordinaire dont est victime un citoyen qui tombe sur le trottoir glissant

Le conseil a reçu une double réclamation de M. Aimé Lavallée, 81, rue Ste-Cécile, qui eut la mauvaise fortune de ruiner ses vêtements en tentant de mettre le pied dehors, par un jour froid où les trottoirs étaient glissants comme des patinoires.

La première chute se produisit sous l'escalier de sauvetage de l'hôtel de ville. M. Lavallée déchira son complet et subit en même temps des blessures, si non graves, du moins douloureuses. Ce premier cas se résume à une réclamation de \$45.

Le deuxième accident survint près de l'hôtel de ville également; en face de l'épicerie Leboeuf. Là, encore, M. Lavallée glissa, tomba... se déchira (comme dit la chanson) et réclame la somme de \$35. en dommages pour le serge déchiré.

Le tout est laissé sur la table en attendant qu'on obtienne un rapport de la police.

constater que treize mois de pression de la part de l'Union internationale sur le Conseil régional a enfin réussi à obtenir une semaine de vacances payées. C'est une amélioration à laquelle les ouvriers ne rêvaient même pas dans nos moulins de coton, avant la campagne de notre Union, qui demande des vacances pour les ouvriers depuis seize mois.

"Par leur lutte persévérante

Le conseil de ville reçoit un des nôtres

Le sergent-pilote Vincent Girard est l'hôte du maire et des échevins

Le sergent-pilote Vincent Girard, R.C.A.F., depuis quelques jours au pays à la suite d'un séjour de plus d'un an en Angleterre, était samedi dernier l'hôte du conseil de ville à une réception qu'on ménagea en son honneur dans les bureaux du maire.

S.H. le Maire Robert Cauchon ainsi que MM. les échevins Delphis Gagnier, Wilbrod Barrette et Louis Quevillon vinrent saluer notre jeune concitoyen en formulant des vœux à son adresse.

Parmi les assistants on remarquait en outre M. Raphael Bélanger, contrôleur de la cité, M. Charles Codebecq, greffier et M. L. Léveillé, trésorier, ainsi que les représentants des journaux locaux.

Le sergent Girard causa longuement de son voyage en Angleterre et répondit de bonne grâce aux nombreuses questions qu'on lui posa. Il souligna particulièrement la popularité toujours grandissante des canadiens-français en Angleterre et partout où ils ont à apporter un coup de main dans les opérations militaires.

dans l'Union internationale, les ouvriers du textile gagneront une concession après l'autre, jusqu'à ce que leurs pleines demandes soient réalisées".

On affirme qu'à l'assemblée de samedi, des représentants de l'Union exposeront certaines tactiques particulièrement injustes, que la Compagnie vient d'exercer contre des employés de la Montreal Cottons. (Comm).

Ste-Martine

M. et Mme Médario Dubuc ont l'honneur de faire part à leur parents et amis la naissance d'un fils, baptisé sous les noms de Joseph Denis André. Parain et marraine, M. et Mme Alfred Laberge,

oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mlle Jeannette Dubuc, cousine de l'enfant.

Mlle Clémentine Huberdeau est retournée chez elle après un séjour à Sainte-Martine.

Mlle Françoise Dubuc est en promenade chez son grand-père, M. Charles Huberdeau.

Assemblée de l'Internationale samedi

On exposera alors certaines tactiques injustes de la Compagnie

Des quartiers généraux de l'Union internationale, on annonce qu'il y aura une assemblée générale pour les ouvriers de la Montreal Cottons, samedi après-midi, le 25 mars, en la Salle de l'Hôtel de Ville de Valleyfield.

M. R. Kent Rowley, Représentant international, rendra un rapport détaillé sur les pourparlers entre le Gouvernement, l'Union et la Compagnie, qui eurent lieu dans les derniers dix jours, concernant le vote de grève, ainsi que la demande d'augmentations de salaires.

Mlle Parent, Organisatrice de l'Union, a décalqué que "notre demande pour une augmentation générale de 10c de l'heure est de nouveau rendue au Conseil national du Travail, qui seul, a le pouvoir de nous accorder ces améliorations.

"Nos membres sont heureux de

CIGARETTES SWEET CAPORAL

"La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé"

LE HOCKEY A STE-MARTINE

Le club de hockey Ste-Martine senior vient de remporter le championnat de la ligue de la Vallée de Châteauguay en battant, le vendredi soir, 17 dernier, le club Dewittville par 1 à 0. Ce fut une partie très contestée, émouvante du commencement à la fin.

Ce n'est qu'à la troisième période, après 5 minutes de jeu, que le seul point de la partie fut compté: Bernard Castonguay, sur une passe de Paul-Emile Gascon, avec deux hommes au pénitencier, réussit à déjouer l'adversaire.

L'enthousiasme et la joie régnaient parmi les quelques 200 spectateurs, supporters du Ste-Martine, assemblée dans l'arène d'Ormstown pour assister à cette joute finale.

M. Albert Beauchamp, marchand d'Ormstown, accompagné de M. Vénus, gérant de l'équipe victorieuse, présenta immédiatement après la joute la coupe au capitaine de l'équipe, Paul-Emile Gascon.

Après la partie les 200 supporters prirent place dans les 25 automobiles pour parader dans les rues de la ville, signalant à l'aide des avertisseurs, leur grand triomphe. Le défilé se continua jusqu'à leur village où une fête intime fut organisée en l'honneur des joueurs alors débordants de joie. Le gérant, M. Vénus profita alors de l'occasion pour remercier les supporters qui se sont rendus à la partie du jour, comme à celles de la saison. Il adressa aussi de sincères remerciements à la fabrique de conserves Fine Foods of Canada, à la Coopérative de Lin, à la Canadian Animal Hair Products, à M. Gordon Dunn, propriétaire de la Dunn Hydro Electric et du moulin à farine; à MM. Potrier et Frères et à tous ceux qui ont transporté gratuitement les joueurs aux joutes.

Il adressa aussi ses remerciements à La Gazette de Valleyfield dont les compte-rendus des parties ont toujours été fidèles et à point.

M. Vénus termina en annonçant qu'il prendrait quelques jours de repos après cette saison très active remplie de succès et de progrès.

*"Mieux quelqu'un
SERT SON PAYS*



plus il m'est utile"

— Homère

Cette affirmation du grand poète épique est aussi vraie aujourd'hui pour les gens de la province de Québec qu'elle l'était pour les anciens Grecs.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

L'histoire de la Compagnie Shawinigan Water & Power est celle d'une entreprise privée qui, dans le cours d'une vie d'homme, a fait de la vallée sauvage du Saint-Maurice un grand centre industriel dont le rôle a été essentiel au succès du développement économique de toute la province.

ÉLECTRIFICATION RURALE

Dans aucune province du Canada, il n'est pas de régions agricoles comparables à celles que dessert la Shawinigan où les agglomérations rurales et les paysans aient accès aux services d'électricité de façon plus générale ou à un coût inférieur que dans le territoire de la compagnie.

PAS D'EXPORTATIONS

Voici une grande richesse de notre Québec qui n'"émigre" pas: toute l'énergie électrique que la Compagnie Shawinigan Water & Power et ses filiales produisent et achètent est *consommée à l'intérieur de la province.*

LE COÛT LE PLUS BAS

Le prix de vente moyen par kilowatt est inférieur au prix de vente moyen correspondant de n'importe quel autre service d'utilité publique de l'Amérique du Nord, avantage qui a favorisé dans une grande mesure le développement des affaires dans la province de Québec.

On peut donc dire que "la Shawinigan" a bien servi et continue de bien servir et de façon pratique le Québec — "Mieux quelqu'un sert son pays, plus il m'est utile."

The Shawinigan Water & Power Company

Électricité  *Produits Chimiques*

GÉNIE CIVIL • TRANSPORT • CONSTRUCTION

Cartes professionnelles

Georges A. Meloche
B.A.
AVOCAT
Bureau: Hôtel de ville
Tél. 601 Rés. 1280
Valleyfield

Gontran Saintonge, C.R.
AVOCAT
42, Ste-Cécile Valleyfield
Téléphone 500

Dr P.-E. Larivière
médecin-chirurgien
22, rue Jacques-Cartier
Tél. 1246
Valleyfield

Robert Besner
NOTAIRE
Bureau: 24 Nicholson
Résidence: 307 Victoria
Téléphone 38
Valleyfield

Dr Lorenzo de Grandpré
"Rayons Ultra-Violet"
Tél. 146 23, Jacques-Cartier
Valleyfield

Docteur Yvan Brassard
Médecin-chirurgien
412, Blvd. du Mavre
Tél. 701
Valleyfield

J.-M. Lafleur
D.E.B.A.
Architecte
Tél. Bureau 88
309, rue Victoria Rés. 20
Valleyfield

Arthur W. Sullivan
(Successeur de J.-H. Sullivan)
ARPENTEUR GEOMETRE
Valleyfield, P.Q.
Téléphone 401 Casler 124

Dr. Armand Déguire
MEDECIN-CHIRURGIEN
45, rue Ste-Cécile—Tél. 81
Heures de bureau: 2 à 4 hrs p.m.
7 à 9 hrs. p.m.

Dr Lucien Perron
de l'Hôtel-Dieu de Montréal
Spécialiste pour les maladies des
yeux, des oreilles, du nez et de la
gorge.
Heures de Bureau: Tous les mer-
credis et vendredis soirs de 7 à 10
hrs. Samedi toute la journée.
Rue du Marché Tél. 1224

Dr Aimé Leduc
Médecin-chirurgien
Téléphone 803 — 79, rue Ste-Cécile
Heures de bureau:
Résidence d'été—Tél. 1156-J-3
Salaberry de Valleyfield
2 à 4 heures l'après-midi
7 à 9 heures le soir

Edifice Ostiguy, 44, Ste-Cécile
Valleyfield Tél. 240
Albert Lemieux
B.A., L.L.L. — AVOCAT
Résidence: 114, Jacques Cartier
Tél. 553

Victoire d'abord, cri de l'emprunt



"Victoire d'abord", telle sera la devise du Sixième Emprunt de la victoire dont la campagne s'ouvrira le lundi 24 avril, a-t-on appris au Comité nationale des finances de guerre.

L'emblème sera le même "V" surmonté de deux ailes mais auquel on a ajouté le chiffre "I" pour en faire un six romain. Nos compatriotes de langue anglaise ont trouvé dans cet emblème une signification qu'il ne peut avoir en français. Comme le "V" de la Victoire est avant le "I" qui est le "je" français, ils en ont déduit qu'il importe d'inciter les Canadiens à placer la victoire avant toute pensée d'intérêt personnel. D'où le "slogan" de "Victoire d'abord". Ce "slogan" ressemble d'assez près

à celui du Cinquième emprunt qui était, on s'en souvient, "Hâtons la Victoire". Il suggère qu'on n'arrivera à mériter la paix que si nous poursuivons sans faiblesse la guerre actuelle.

Le Sixième emprunt de la victoire sera l'occasion pour ceux de l'arrière de contribuer à rendre moins lourds ces sacrifices que nos soldats sur les champs de bataille sont prêts à consentir.

En 1943 il s'est consommé 3.45 livres de fromage par tête de la population au Canada; la moyenne avait été de 4.02 livres en 1942.

PORTEZ HAUT LE FLAMBEAU DE LA LIBERTÉ



L'emprunt-EPARGNE en temps de guerre



Par exemple...

POUR ECONOMISER DE L'ARGENT

Même en temps de guerre, alors que l'épargne est rigoureusement à l'ordre du jour, l'emprunt peut aussi être de mise. Il peut y avoir des occasions de réaliser de l'argent ou d'en économiser en obtenant de l'argent comptant au moyen d'un emprunt personnel. Il peut se présenter des moments critiques où, avec de l'argent à sa disposition, on pourra empêcher une perte autrement inévitable.

Si vous avez besoin d'argent pour réaliser une économie, n'hésitez pas à exposer confidentiellement vos besoins au gérant de notre succursale dans votre localité.

Chaque jour la Banque fait des prêts personnels aux ouvriers et employés, tant hommes que femmes, aux hommes d'affaires et aux professionnels, aux chefs d'entreprises et aux autres personnes jouissant d'un revenu régulier.

Nos taux sont bas, nos conditions raisonnables

Le coût est de \$3.65 par \$100 — avec remboursement en 12 mensualités

BANQUE DE MONTREAL

FONDEE EN 1817

Un million de déposants bénéficient de notre service bancaire

Succursale de Valleyfield: J. G. FORTIER, Gérant
Succursale de Huntingdon: W. K. POPE, Gérant

LA FORTUNE DE LA FRANCE

Par JACQUES BAINVILLE
de l'Académie Française

La civilisation passe par une crise sans précédent dans l'Histoire. Cette crise a germé et s'est préparée pendant ce qu'on a appelé "le drame de l'Europe après 1918."

Jacques Bainville consacre ce livre que viennent de publier Les Editions Variétés à la notion de la civilisation. On y trouvera peu de motifs de s'émerveiller du génie humain. Est-il, en effet, une époque qui, mieux que la nôtre, ait laissé paraître la redoutable fragilité des constructions les plus audacieuses et des réalisations techniques les plus impressionnantes? Dans ce siècle où chacun paraît sacrifier au culte du progrès, la précarité de ce dernier se fait plus sensible.

Bainville nous place devant le vrai capital de la France: sa civilisation. Et dans cette idée, il fait tenir les vertus de travail, de discipline, de patience et un système politique digne des traditions françaises.

La Fortune de la France est une fortune précieuse dont les plus évidentes faiblesses viennent justement de ce que trop de gens ne l'ont pas comprise ou l'ont jugée à la mesure de leurs préjugés ou de leur ignorance. Voilà pourquoi le livre de Bainville, qui met en lumière les composantes de cette richesse, est un bienfait. Puisse cet ouvrage aider à détruire la prospérité que certaines erreurs trouvent dans le marasme actuel et punir l'audace de ceux qui font métier de les répandre.

Un volume de 372 pages, publié par Les Editions Variétés. Prix: \$1.50, par la poste \$1.65. En vente dans toutes les bonnes librairies et aux Editions Variétés, 1410, rue Stanley, Montréal, Canada.

Selon toute probabilité la distribution du carnet de rationnement No 4 se fera vers la fin de mars ou le commencement d'avril.

La Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre a vu à l'amélioration de la qualité des tablettes de chocolat.

Tous les détaillants qui font le commerce des oranges doivent mettre à l'étalage une carte indiquant leurs prix et leurs grosseurs.

"IL EST ESSENTIEL DE BIEN PREPARER SES ENVOIS"

—dit le Ministre des Postes



Ottawa.

A tous les Canadiens:

En cette guerre totale, les Canadiens servent la cause des alliés dans bien des parties du globe. Ce qui leur cause le plus de bonheur, ce sont les correspondances des êtres chers restés au pays. Il n'y a rien qui contribue autant à maintenir leur moral.

Cependant, par suite de négligence ou d'oubli en adressant ou en préparant les envois, plus de 22,000 lettres et 2,500 colis doivent chaque mois être adressés de nouveau ou réparés à la base postale.

Si l'emballage n'est pas bien fait, il est inévitable qu'il surviendra des dommages et des pertes, sans compter les dégâts aux autres colis et le retard dans la transmission.

Aidez la Poste à accélérer la transmission des correspondances à vos parents et amis outre-mer en prenant la précaution d'adresser clairement et correctement chaque lettre et colis.

Comme la Poste, en dépit du manque de main-d'œuvre, doit manipuler un volume de correspondances sans précédent, votre coopération est essentielle, et l'un des points les plus importants à observer est de prendre soin d'adresser correctement vos envois et d'emballer solidement vos colis.

Sincèrement à vous,

M. P. Mulock
Ministre des Postes.

3 PRÉCAUTIONS À PRENDRE

1. Assurez-vous que l'adresse est claire et exacte.
2. Inscrivez votre propre adresse à l'angle gauche supérieur de l'enveloppe.
3. Affranchissez correctement et mettez à la poste aussi de bonne heure que possible.

MINISTRE DES POSTES

Les funérailles de Mme A. Lemieux eurent lieu le 13 mars à St-Stanislas de Kostka

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Aumais — La défunte était âgée de 80 ans et 8 mois — M. le chanoine Bissonnette chanta le service — Offrandes de messes, etc.

REMERCIEMENTS

Le 12 mars, en l'église paroissiale de St-Stanislas de Kostka, ont eu lieu les funérailles de Mme Vve Alexis Lemieux, née Eliza Brault, décédée à l'âge de 80 ans, 8 mois.

La levée du corps fut faite par M. le curé L. N. Aumais, M. le chanoine Oscar Bissonnette chanta le service, assisté de MM. les abbés L. N. Aumais et Louis Rolland, comme diacre et sous-diacre.

Aux autels latéraux célébraient MM. les abbés Paul Gendron, curé d'Hinchinbrook et Garcia Jeannotte, curé de Ste-Agnès de Dundee.

Mme Lemieux laisse dans le deuil un fils, M. Arthur Lemieux, de St-Stanislas, trois filles adoptives: Mme Elzéar Lalonde, Aurora, de St-Stanislas, Mlle Evéline Brault, de Montréal, Mme Raoul Brunet, Rose, d'Edmonton; une belle-fille, Mme Arthur Lemieux; cinq soeurs: Mmes Vve Napoléon Montcalm, de Drummondville, Amable Thibeault, de Syracuse, N.Y., Phyllis Turcot, de Montréal, Francis Lecavalier, de St-Stanislas et Mme Louis Bergevin de St-Jean. Lui survivent aussi six petites-filles: Mme Léonard Longtin, Lucie; Mlles Thérèse, Cécile, Gabrielle, Claire et Raymonde Lemieux; trois petits-fils: MM. Rodolphe, Albert, avocat et Marcel Lemieux.

Conduisaient le deuil, ses neveux: MM. Arthur Ménard et Phyllis Lecavalier. La bannière des Dames de Ste-Anne qui précédait le corps était portée par M. Elzéar Lalonde accompagné de Mmes J. H. Picard, A. Brunet, E. Roy et Thomas Durnin.

Les porteurs étaient MM. Antonio Bergevin, Jos. Chartrand, Pierre Guérin, Arthur Brault, Philorum Brault et Raoul Turcot, ses neveux. Mmes Elzéar Lalonde et Hildège Patenaude firent la quête.

La chorale sous la direction de M. L. U. Bélanger, exécuta en parties les messes de Casimiri et de Yon.

Membres de la chorale: MM. Gérard Bélanger, Jean-Marie Lafleur, Jos. Ostiguy, J. Armand Larin, Eugène Quenneville, J. G. Tremblay, Adélaré Leduc, Médard Laframboise et Florian Billette, Oliva Girouard, M. Henri Rhéaume touchait l'orgue.

Offrandes de messes:

Familles Arthur Lemieux, Elzéar Lalonde, Mlle Evéline Brault, M. le chanoine J. Laframboise, Mmes Phyllis Turcot, Francis Lecavalier, Amable Thibeault, Zotique Brault, Maxime Ménard, Famille Louis Bergevin, Mme Aldéric Gendron, M. et Mme Arthur Brault, M. et Mme Hildège Patenaude, M. Raoul Turcot, Dr et Mme Irénée Frappier, M. et Mme Georges Roy, M. et Mme Jos. Bergevin, M. et Mme Alcide Charrette, M. et Mme J. B. Leclair, La Ferronnerie L. N. Lalonde, Congrégation des Dames de Ste-Anne, Les graduées du Pensionnat de Valleyfield, M. et Mme P. J. Brodeur, Notaire et Mme J. M. Leduc, M. et Mme G. St-Onge, M. et Mme J. A. Larin, M. et Mme J. Geo. Tremblay, M. et Mme L. Loïselle, Produits Salaberry, Enrg., M. Willard et Mlle Mary Walsh.

Tributs floraux

Familles Arthur Lemieux, Elzéar Lalonde, MM. Albert Lemieux, Rodolphe Lemieux, Léonard Longtin et Léandre Gendron, Enrg.

Bouquets spirituels

Familles Arthur Lemieux, Elzéar Lalonde, M. et Mme Léonard Longtin, Les graduées du Pensionnat de

Valleyfield, M. et Mme Palma Leduc, Familles Albert Viau, Joseph Lemieux, M. et Mme Lucien Lecompte, Familles Omer Vachon, Chs. Denis, M. et Mme Zénon Leduc, Mme Hector Deschamps, M. et Mme Rock Deschamps, Mlle Georgette Ferras et ses élèves.

Affiliation de 5 ans à l'oeuvre du Noviciat des Pères Dominicains:

M. et Mme Raphaël Roussin, M. J. Paul Méreineau.

Affiliation de 2 ans:

Mlle Victorine Gendron.

Affiliation d'un an:

M. et Mme Adélaré Couture, M. et Mme Roméo Martineau.

Télégrammes:

M. et Mme Léo Lalonde, M. et Mme Théo. Monette, M. et Mme Albert Brault, M. et Mme C. Bourbonnais, M. J. P. Lepailleur, Famille Téléphore Julien.

Sympathies:

Chanoine L. Deguire, supérieur du Séminaire de Valleyfield; M. l'abbé Louis Rolland, MM. et Mmes Antonio Bergevin, Oscar Bergevin, Louis Mercille, Louis Brière, Phyllis Lecavalier, Phyllis Viau, Diomède Chayer, Léo Legault, Paul Viau, Avila Meloche, Roméo Léger, Séverin Montpetit, Henri Legault, Raoul Leduc, Joseph Primeau, a.s., Joseph Major, Joseph Gobeil, Adélaré Leduc, Dr et Mme E. Brosseau, Donat Legault, Arthur W. Sullivan, Amable Deschambeault, Armand Lemieux, Yvon Major, Hérodias Deschamps, Joseph Chayer, Raoul Viau, Wilfrid Vaudrin, Angelbert D'Aoust, Hector Deschambeault, Hervé Gagner, Léo Léger, William Durnin, Anatole Ménard, P. Emile Julien, Ferdinand Lauzon, Albert Durnin, Donat Girouard, Adélaré Haineault, Oliva Girouard, Bernard Durnin.

Nos musiciens se rendront à Beauharnois

Dans un programme musical offert par l'Orchestre Symphonique

L'orchestre Symphonique de Valleyfield, sous la direction artistique de M. Irénée Frappier, donnera un concert à Beauharnois, le dimanche soir, 2 avril prochain, jour des Rameaux, dans la salle du collège.

Les musiciens préparent un excellent programme pour cette circonstance et les auditeurs auront de la belle musique des meilleurs auteurs connus, tel que Wagner, Tchaikovsky, Strauss, Sigmund Romberg, Victor Herbert et d'autres compositeurs modernes. On exécutera également pour la circonstance la pièce "Les Rameaux" de Gabriel Faure.

Quoique le programme ne soit pas complètement tracé nous pouvons ajouter que plusieurs numéros de chant seront ajoutés et l'on croit avoir l'excellente coopération de M. Armand Roy, tenor de Beauharnois.

Nous donnerons la semaine prochaine plus de détails sur ce concert et probablement le programme complet.

Léandre Himbeault, Paul Cossette, J. E. Plante, Hector Poirier, Viau et Frères, de Valleyfield. Familles: Jean Léger, J. L. Sullivan, Raymond Lapointe, J. E. Bougie, Félix Legault, Omer Brière, Emile Deschamps, Pamphile Brunet, Adélaré Vaudrin, Avila Legault, Joseph Sauvé, Arthur Brault, de Lachine; Hervé Vachon, Eugène St-Denis, Patrick Sauvé, Théodule Legault, Rodolphe Viau, Joseph Poirier, Arcade Beauchamps, Romuald Hamein, Arthur Desjean, Josaphat Primeau, Stanislas Gagner, Georges Deschambeault, J. Adélaré D'Aoust, Ludger Laberge, Mme Maximilien

Vincent, Familles: Jos. D'Aoust, Na., Donat Lemieux, Stanislas Peras, Eugène Desgroseilliers, Thomas Durnin, Victor Myre, Xavier Aubin, Elzéar Roy, Joseph St-Denis, Rock Théorét, Wilfrid Laframboise, Mlle Margaret Cameron, Mmes Michel Leduc, Aldéric Roy, Elzéar Picard, Horace Picard, Théophile Chayer, Albert Brunet, Mme et Mlles Bergevin, Valleyfield, MM. Robert Cauchon, maire de Valleyfield, Rodolphe Audet, Louis Cappiello, Dasilva Chayer, Dorval Montpetit, Louis Lemieux, Arthur Bureau, Jos. Gabriel D'Aoust, J. B. Goyer, Donat Lalonde, Donat Brault, Julien Gault.

Mlles: M.-des-Neiges Sauvé, Irène D'Aoust, Pierrette Lalonde, M.-Rose Brisson, Reina Bureau, R. A. Morand, Mèlène Guévremont, Thérèse Viver, Estelle Quenneville, Madeleine Hébert, Les Elèves et les Titulaires de l'Ecole no 1.

REMERCIEMENTS

La famille Arthur Lemieux remercie bien sincèrement toutes les personnes qui ont voulu lui témoigner des condoléances à l'occasion du décès de Mme Alexis Lemieux, soit, par offrande de fleurs, de messes, télégrammes, bouquets spirituels, sympathies, visites ou assistance aux funérailles.



25 %

de Réduction

Nous payons la taxe de luxe sur tout achat de montre a partir de Vendredi, le 17 mars



\$24.75



\$33.75



\$45.00



\$52.50

Beau choix de montres Marques fameuses

BULOVA	LADY MAY
GRUEN	ADMIRAL
MIDO	PIERCE
TISSOT	SEELAND
LONGINES	FONTAINE
WESTFIELD	CYMA
TAVANNES	ELGIN
LORD MAY	SAVOY
ROTARY	

Avant d'acheter votre cadeau de Pâques

Visitez notre bijouterie

RUE VICTORIA

P.-J. BRODEUR

Salaberry de Valleyfield

Un homme mortellement brûlé dans un accident survenu dans une église

M. Antoine Goyette, sacristain de 45 ans, de Ste-Martine-de-Beauharnois (dans le comté de Châteauguay), reçut des brûlures mortelles hier, lors d'un accident qui se produisit dans la sacristie de l'église paroissiale de ce village situé à une trentaine de milles au sud-ouest de Montréal. Il était à faire le nettoyage du parquet de ce temple, avec de

l'essence, lorsque ses vêtements prirent feu. Il reçut des brûlures généralisées dans l'accident, survenu hier midi, et on le transporta d'urgence à l'hôpital Notre-Dame, dans la métropole, où les médecins tentèrent vainement de lui conserver la vie. Le décès de la victime fut constaté à 5 h., hier après-midi. Il y aura enquête du coroner.

Les chefs de l'Internationale à Valleyfield ne connaissent pas l'industrie du textile

Réunion du Syndicat National du Textile à Valleyfield samedi dernier — Allocutions de MM. Honoré D'Amour et Joseph Pelchat

Samedi dernier, à la salle de l'Hotel-de-Ville à Valleyfield se tenait une assemblée sous les auspices du Syndicat National du Textile. L'assemblée était sous la présidence de M. Gonzague Leduc et il présenta les deux orateurs: MM. Honoré D'Amour, président National du Textile, et Joseph Pelchat, organisateur pour la Fédération.

Au cours de ses remarques M. D'Amour dénonça documents en main, les mensonges de l'Internationale. Il invita ses auditeurs à venir vérifier ses affirmations par la lecture de ses papiers et documents officiels. L'orateur parle ensuite de la manière que le Syndicat National procède avec les compagnies. Le Syndicat ne se présente pas devant les compagnies en injurant les directeurs et le personnel dirigeant de la compagnie. Il y va sérieusement, poliment, fermement. Il discute sur une base d'affaires et dans l'intérêt des ouvriers.

M. D'Amour soutient qu'il faut des connaissances techniques et pratiques pour discuter avec la Compagnie. Les chefs de l'Internationale qui sont venus à Valleyfield, dit-il, ne connaissent absolument rien de l'industrie textile parce qu'ils n'y ont jamais travaillé. Le président de la Fédération profita de l'occasion pour annoncer que sa Fédération aura prochainement la reconnaissance de ses syndicats locaux selon la loi des Relations Industrielles. S'il en est ainsi, c'est parce que nos syndicats sont forts, solides, sérieux. L'Internationale ne pourra jamais en faire autant. Elle se contente de faire des promesses.

En terminant M. D'Amour annonce que l'Internationale ne pourra pas obtenir un vote de grève à Valleyfield et même si elle l'obtenait, ce vote ne rapporterait absolument rien aux ouvriers. L'Internationale n'a qu'un but: faire semblant de s'occuper des ouvriers par toutes sortes de réclamations pour recruter le plus de membres possibles dans son union.

M. D'Amour finit son discours par ses mots: Donnez-moi seulement 300 syndiqués en règle avec les règlements du syndicat et je vous obtiendrez quelque chose de la compagnie. (Il appert que seulement 65 ont payé leurs contributions le mois dernier dans l'Internationale).

M. JOSEPH PELCHAT

M. Pelchat est heureux que Mlle Madeleine Parent lui ait donné l'occasion de se présenter aux ouvriers de Valleyfield en disant dernièrement que M. Aird avait engagé un avocat comme organisateur du Syndicat National. Ce nouveau mensonge permet à l'organisateur de dire qu'il est, ce qu'il a fait dans le passé, et ce qu'il entend faire

avec les ouvriers de Valleyfield. Il demande à Mlle Parent de déclarer prochainement "qui elle était". M. Pelchat s'engage à faire lui-même un jour le pédigrée de cette demoiselle.

Pour prouver ses affirmations, M. Pelchat fait montre d'une requête assermentée, présentée au conseil du Barreau, et qui expose qu'il est né à Lévis, le 15 mai 1909, de modestes parents ouvriers. L'orateur a vécu la grève de 1937 lorsqu'il travaillait à Montréal, cette grève lui a fait décider de poursuivre ses études universitaires pour mieux défendre et revendiquer les droits de la classe ouvrière.

Il affirme avec vigueur qu'il est préférable pour les syndicats Nationaux d'avoir les services de professionnels canadiens-français. L'Internationale engage des avocats juifs pour l'aider, exemple: l'avocat juif Cohen de Toronto, et d'autres de Montréal.

L'organisateur dit que le Syndicat possède déjà plusieurs membres sérieux, il s'agit de leur donner des cadres. M. Pelchat se dit assuré de la victoire parce que le Syndicat est une affaire sérieuse, menée sérieusement par des hommes sérieux. Pour ce qui est de la formation des cadres, l'orateur annonce que Valleyfield aura une section féminine. M. Pelchat passe à la question du Cercle d'Etudes: "nous formons des cadres et il nous faudra des gens compétents pour les faire fonctionner. Le Cercle d'Etudes accomplira cette tâche de formation."

L'orateur termine en se disant confiant du triomphe de la cause syndicale à Valleyfield.

Au festival

Son Honneur le maire mettra la rondelle au jeu pour l'ouverture du programme

Les organisateurs du festival sportif des écoliers nous annoncent que S.H. le maire, M. Robert Cauchon sera, vendredi après-midi, l'invité d'honneur de la journée sportive et qu'il mettra la rondelle au jeu dans le concours de hockey au programme.

On sait que ce festival a été organisé pour procurer aux enfants un bon après-midi sportif au cours duquel toutes les écoles de garçons et fillettes de Valleyfield auront des représentants qui participeront aux divers concours organisés.

Le programme au complet de la journée se trouve dans une autre des colonnes de ce journal.

Achats pratiques du printemps

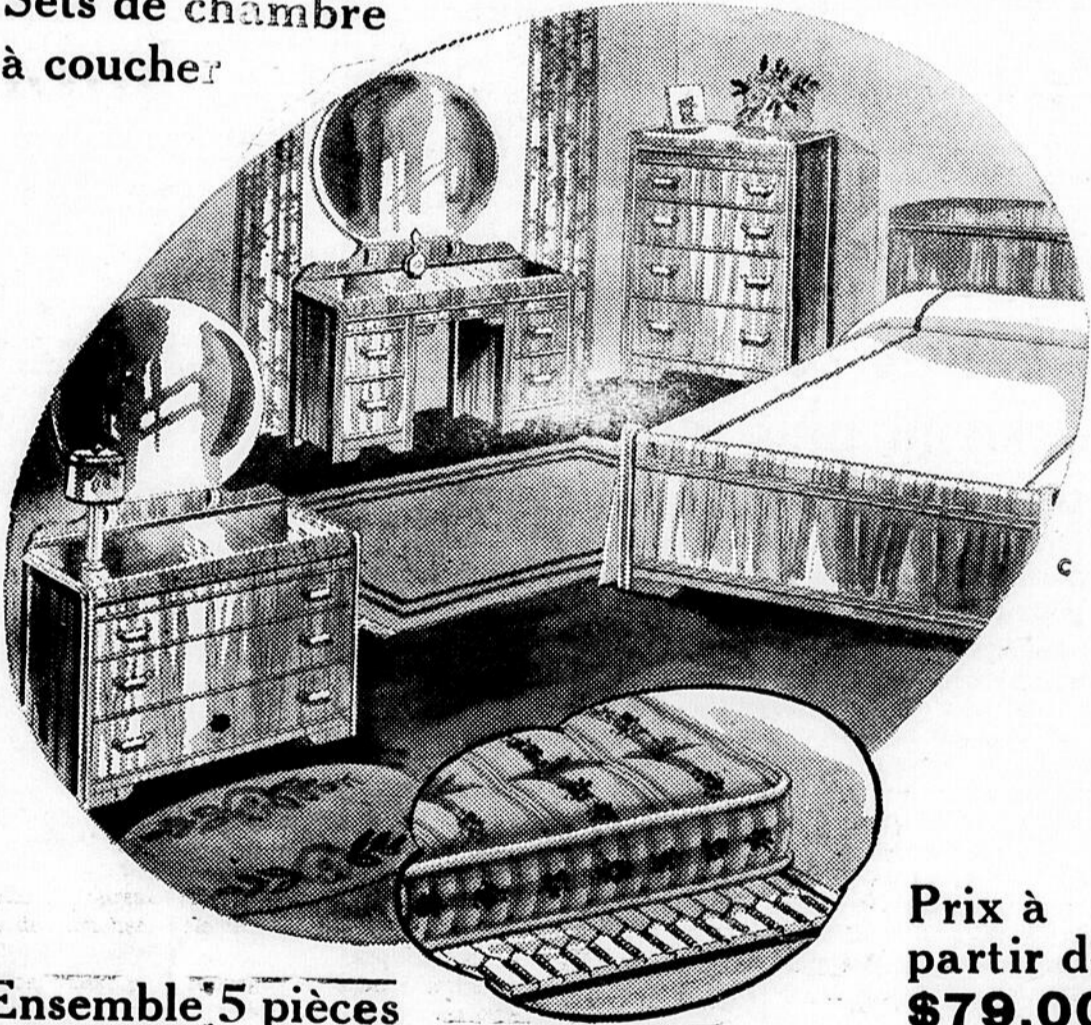
Sets de Chesterfield



Prix à partir de \$119.00

Naturellement, l'illustration ci-dessus ne vous donne peut-être pas une idée exacte de la valeur de nos mobiliers de chesterfield, mais une visite à notre magasin vous convaincra de la qualité, du choix, et du modernisme de nos magnifiques ensembles de salon. Nous avons aussi une grande variété de tables et de lampes, qui s'harmonisent parfaitement avec nos sets de chesterfield. Vous trouverez sûrement ici ce qu'il vous faut.

Sets de chambre à coucher



Ensemble 5 pièces

Prix à partir de \$79.00

Ne manquez pas de venir voir nos ensembles de chambre à coucher. Ces ensembles 5 pièces sont d'un ton riche, faits de bois choisi, et plairont à votre goût de beau et de confort tout à la fois. Des demain, passez chez nous. Vos achats pratiques du printemps seront vite réglés lorsque vous aurez visité tous nos rayons; glacières, poêles, tapis, prelarts, tables, cadres, etc.

Marchand Frères

209, rue Victoria - - - Tél. 163
Valleyfield

Un jour cher à tous les chrétiens

Le Vendredi Saint — Plus de respect et de recueillement

S'il est un jour qui doit être cher à tous les chrétiens, c'est bien le Vendredi Saint, jour où Notre Seigneur expira sur la croix pour sauver l'humanité.

Une telle journée ne devrait-elle pas se passer dans la prière et le recueillement? Il en est ainsi dans plusieurs pays. Au Canada, le Vendredi Saint est jour chômé, mais combien travaillent, ouvrent leurs magasins, vaquent à leurs affaires comme si c'était un jour ordinaire. Combien surtout pensent peu au grand sacrifice qui s'accomplit ce jour là il y a près de deux mille ans.

Les catholiques de cette province observent-ils l'anniversaire de la mort de leur Sauveur comme ils le doivent? Ils pourraient certainement y apporter plus de respect, de componction, de recueillement.

Puisse le 7 avril prochain, vendredi Saint, être vraiment dans cette province—et pourquoi pas dans tout le Canada—un jour de prière, de recueillement, de pénitence! Que chacun, abandonnant ses affaires, pense au drame sanglant qui s'opéra sur le Calvaire, assiste pieusement aux offices religieux, se recueille, en particulier à l'heure où Notre Seigneur expira, et prie le Dieu de toute miséricorde qu'Il veuille sur son auguste représentant, Notre Pontif bien aimé, Pie XII, qu'Il protège nos valeureux soldats et accepte leurs sacrifices en réparation de nos offenses, qu'Il daigne enfin accorder au monde si éprouvé le bienfait d'une paix juste et durable.

Le Comité central de la Ligue du Dimanche: Juge Edouard Fabre Surveyer, président; Juge Alfred Prévost, Québec, vice-président; Colonel Henri DesRosiers, Montréal;

M. J. D'Aoust victime d'un accident, le 11

Il perd le contrôle de son véhicule et heurte un arbre

M. J. Adélaïde D'Aoust, cultivateur et citoyen avantageusement connu dans la région de St-Stanislas revenait de St-Timothée samedi avant midi, le 11, lorsqu'à la croisée des chemins Larocque et du rang du 6, il perdit apparemment le contrôle de son automobile et alla heurter violemment un arbre près de la chaussée.

M. Armand Vaudrin, témoin de l'accident se porta au secours de la victime assez grièvement blessée à la figure. Le Dr Brosseau, mandé sur les lieux le fit transporter à l'hôpital. Un examen médical révéla que plusieurs côtes étaient fracturées. L'état du patient n'inspire cependant aucune crainte et nous espérons que M. D'Aoust pourra regagner sa demeure d'ici quelques jours.

Cet accident est attribuable à la légère couche de neige qui recouvrait la route très glissante à la suite du dégel.

VA ET VIENT

Mme René Tessier de Montréal rendait visite à M. et Mme Wilfrid Vaudrin dernièrement.

Les étudiants du collège de Valleyfield passaient la journée dans leur famille mardi à l'occasion de leur congé du mois.

Juge Roland Millar, Hull; Juge Henri Lemay, Sherbrooke; J. E. A. Dubuc, M.P., Chicoutimi; J. Alfred Bernier, Montréal; Juge Léon LaJoie, Trois-Rivières; Jacques Cartier, C.R., Saint-Jean; Dr Joseph Lafortune, Joliette; R. P. Archambault, S.J., aumônier; Roland Germain, secrétaire.

Le Château Salaberry sera reconstruit plus moderne

MM. L. Philippe Godbout et Jacques Malouin, notaire, deviennent co-proprétaires du Château Salaberry — Des améliorations seront apportées pour le service des clients

Le Château Salaberry, qui était la proie des flammes en janvier dernier, est maintenant la propriété des co-proprétaires M. Louis Philippe Godbout et le notaire Jacques Malouin.

Le contrat, par lequel MM. Godbout et Malouin sont devenus acquéreurs du plus spacieux hôtel de Valleyfield, s'est passé ces jours derniers. Les nouveaux co-proprétaires nous faisait part de leurs plans pour la reconstruction et l'amélioration de l'hôtel.

Il appert que la bâtisse sera

restaurée entièrement, mise à l'épreuve du feu et possèdera de nombreuses commodités nouvelles dont le public sera à même d'apprécier l'utilité.

La population de Valleyfield attend avec hâte la reconstruction de cet hôtel, situé au centre de la ville, et si fréquenté.

Les nouvelles commodités et les services encore plus modernes qui y seront installés ne décevront pas l'attente du public.

Les travaux commenceront prochainement.

À Votre Service THÉ ET CAFÉ "SALADA"

S'il faut économiser sur la quantité il faut acheter votre thé et votre café pour la qualité.

Les Braves se rendront à Québec par avions

Le mode de transport le plus rapide — Pour ne pas nuire à l'effort de guerre

Rien ne peut arrêter les Braves de Valleyfield dans leur marche victorieuse vers le championnat. Voilà que pour simplifier les choses notre équipe voyagera par avions de Montréal à Québec.

La direction du club vient de nous apprendre que cette mesure a été prise afin d'économiser du temps précieux à l'effort de guerre. Comme plusieurs des joueurs sont des employés d'usines de guerre, ils pourront remplir leur devoirs, tant dans le sport que dans l'industrie.

On mettra à la disposition des Braves deux avions, l'un pouvant prendre 5 passagers et le second 10. Ces dépenses sont allouées en partie par la Q.A.H.A. au profit de laquelle les concurrents au championnat jouent actuellement et ne comportent qu'un léger surplus sur le prix ordinaire du chemin de fer.

On nous dit que c'est la première fois dans l'histoire du hockey amateur de la province qu'une équipe se rend aux éliminatoires par avion. Ce serait donc un nouveau record des Braves.

Notre équipe commencera en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine une série de parties contre l'équipe gagnante de la Ligue Maritime de Québec. Les adversaires viendront certainement à Valleyfield jouer contre les nôtres.

St-Stanislas

A la salle Vaudrin vendredi et samedi, 24 et 25 mars

Les 24 et 25 mars prochain aura lieu à la salle Vaudrin, une soirée récréative aux profits des œuvres paroissiales.

Un groupe de jeunes gens sous la direction de M. Rodolphe Lemieux présenteront: Le secret d'Hurlour, drame en un acte; Le conscrit, pièce comique qui amusera sûrement tous nos auditeurs. Les enfants de l'école débiteront dans une courte scènette intitulée: Pour le 1er prix.

Le programme promet une soirée des plus intéressantes et nous comptons sur une nombreuse assistance de la paroisse et des alentours.

Tous ceux qui désirent y prendre part pourront se procurer leurs billets chez M. Lemieux, au Restaurants Aubin et Léger.

Trois appels en 1 heure à Valleyfield

Les pompiers se rendent d'un endroit à l'autre

La brigade contre les incendies a dû répondre à trois appels simultanés, ou à peu près, samedi soir dernier, entre 8 et neuf heures.

En premier lieu nos pompiers se rendirent chez M. Ovila Loïselle, 19 rue Saint-Louis; de là chez Mme A. St-Pierre, 24 rue Eugénie et immédiatement après à 27 rue Murphy chez M. C. Bédard.

Dans chacun de ces cas c'était un feu de cheminée; de sorte que la série des appels pour cette raison continue depuis l'automne dernier.

"Liberty" nous parle de Gerry Philbin

Lorsqu'il revint d'Allemagne dans un avion Halifax durement endommagé

Le populaire magazine canadien anglais "Liberty" publie dans son édition du 25 mars dernier, un fort intéressant article sur la guerre actuelle. Cet article a pour titre "Battle of Berlin", écrit par l'officier pilote Reg. Moir, de la R.C.A.F. et traite principalement du magnifique

-o-



-o-

travail accompli par les pilotes canadiens au dessus de la capitale boche.

Le plus intéressant des chapitres est certainement celui dans lequel il est question des exploits des nôtres et où il mentionne un acte de notre compatriote, le pilote officier Gerry Philbin, de Valleyfield.

On y raconte que Gerry à son retour d'un voyage au dessus de Ludwigshafen eut toutes les peines du monde à garder son appareil dans l'air à la suite des dégâts que lui causa la D.C.A. allemande. Il s'en suivit, qu'en chemin, deux des moteurs de son avion ont cessé de fonctionner. L'avion s'engagea alors dans une descente vertigineuse et ce n'est qu'à peu de distance de la terre qu'il réussit à rétablir l'équilibre et effectuer un atterrissage sans accident. Gerry montait alors un Halifax.

SOYEZ FORT.

SI VOUS SOUFFREZ DE:
FAIBLESSE COURBATURES
NERVOSITÉ ÉPUISEMENT
FATIGUE HABITUELLE
MANQUE D'APPÉTIT

PRENEZ LES
PILULES MORO
1866 ST-DENIS, MONTRÉAL

DE NOUVEAU CHEZ VOTRE ÉPICIER EN QUANTITÉ LIMITÉE

LE REPAS PARFAIT EN UN SEUL PLAT

Vite préparées, riches en éléments nutritifs, les Fèves Cuites au Four Heinz conviennent particulièrement pour les menus de temps de guerre.

Fèves CUITES AU FOUR Heinz

B 2 F **57**

L'épargne est essentielle non seulement pour la durée de la guerre mais pour la paix

Toute la population canadienne doit comprendre la responsabilité qu'elle a de toujours épargner — Il ne faut pas faire montre de cet esprit d'indépendance

N'ANTICIPONS PAS UN REPOS DE PAIX

La récente déclaration d'un nouvel emprunt de la victoire pour la fin d'avril, nous rappelle à tous que, sur le côté financier de notre effort de guerre, aussi bien que sur les côtés militaires et industriels, nos devoirs doivent se maintenir sans relâche et sans faiblesse.

A la vérité, le devoir de l'aide financier peut durer plus longtemps que les deux autres; les prévisions actuelles font voir que le nouvel emprunt sera plus qu'un placement dans le chemin de la victoire et la réhabilitation subséquente, et il est bon de reconnaître cet état de choses.

Sans doute, la situation financière commence à affecter un certain nombre de personnes. Mais il y en a plusieurs autres, et des indications nous démontrent qu'ils sont la majorité qui, dans les circonstances présentes, jouissent d'une prospérité qu'ils n'avaient pas expérimentée auparavant. D'autres indications nous montrent que cette prospérité n'est pas toujours sagement exploitée, et que pour plusieurs c'est un cas de "gagné facilement, mais plus facilement dépensé".

Ce pays s'est construit et développé avec l'économie de son peuple. Français et Ecossais et les branches variées d'Européens qui composent notre population cosmopolitaine ne sont pas une race de gens dépensiers à l'extravagance, et comme ils sont les pionniers dans ce pays, leur don naturel d'économie est devenu une vertu bien remarquable. Mais, dans les dernières années, l'économie a quelque peu perdu sa place comme vertu. Deux guerres, séparées par une seule génération, en ont été la cause principale, mais il y a aussi d'autres raisons. L'économie présuppose un esprit d'indépendance, ce qui ne veut pas dire, comme on pourrait le supposer parfois, un manque du sens de responsabilité, et de plus les conditions modernes ont été défavorables à plus d'un point de vue au développement et au maintien de cet esprit d'indépendance.

L'économie nécessaire aussi après la victoire

Maintenant plus que jamais, nous avons besoin de cette habitude de l'épargne—et certes cela est une habitude qui devient de plus en plus facile avec la pratique. Et nous en aurons bien besoin au moins pour la prochaine génération, si nous élevons toujours nos "standards" de vie à ce que nous espérons qu'ils soient, et si nous parlons toujours de leur réalisation. Ce ne sont pas les flots de paroles qui fourniront du travail et qui augmenteront les "standards" de vie,

mais l'épargne poursuivie le fera, une épargne non pour se rendre misérable, mais pour en faire un sage usage dans un capital investi, et par la suite améliorer non seulement cette chose indéfinie, la santé d'un peuple, mais cette chose définie et facilement compréhensible, le bien être et la santé de l'individu.

Conséquemment, nous n'aimons pas à entendre les gens répéter, comme quelques-uns se plaisent à le dire, qu'après la guerre, ils vont prendre les choses facilement. Il peut arriver, et quelques fois tel est bien le cas, que cette manière de parler soit celle d'un homme fatigué des soucis et des responsabilités, et qui cherche le repos.

Le fait est toutefois que les premières années qui suivront immédiatement la fin de la guerre seront des années mouvementées, peut-être intéressantes, mais certainement mouvementées. Et dans cette période d'après-guerre, l'épargne sera tout aussi importante, et même plus importante qu'elle l'est actuellement. La tentation sera forte pour des milliers de personnes d'acheter non seulement les choses dont ils auront besoin et dont ils ne pourraient se passer, mais encore de dépenser follement, comme (et il n'y a aucune délicatesse à tenir en le disant en dépit de tout l'effort accompli pour le contraire) plusieurs agissent actuellement. Nous avons déjà fait remarquer que nous avons au Canada actuellement plus d'épargnants et de capitalistes que nous n'en ayons eus auparavant.

C'est là un travail pratique dont le besoin s'impose chaque jour, et non seulement au temps des campagnes d'Emprunt de la Victoire, afin d'édifier le Canada futur.

Un sévère avertissement aux enfants

La police sévira contre ceux qui n'observent pas le couvre-feu

La population a du remarquer que depuis quelque temps le soir, vers 9 heures, on peut entendre le sifflet de la Montreal Cottons, annonçant ainsi l'heure du couvre-feu. C'est dû à la générosité de M. Aird que nous pouvons avoir ce signal quotidien.

Jusqu'à ce jour les enfants, les parents également, ont fait peu de cas de cette coutume, il ad-

Laissez PARADOL soulager vos
Maux de Tête
Maux de Dos
Rhumes
Douleurs
Rhumatiques

Paradol
du Dr Chase

Un sanctuaire de poissons sur le St-Louis

Il sera défendu d'y faire la pêche du 15 mars au 15 juin de chaque année

On aura un nouveau sanctuaire des poissons dans le district immédiat de Montréal, selon un avis publié dans la Gazette officielle ces jours derniers. Il est situé sur la rivière Châteauguay à l'endroit où elle se dévide dans le lac Saint-Louis et depuis le 14 mars il est absolument défendu d'y prendre du poisson de quelque manière que ce soit du 15 mars au 15 juin inclusivement, chaque année.

Ce sanctuaire a été créé en vue de faciliter la ponte des oeufs et la conservation des différentes variétés de poissons qu'on y trouve, selon une ordonnance du Ministère des Pêcheries de la province, signée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Cette région protégée sera sous une surveillance sévère des gar-

vint donc des abus qui forcent maintenant les autorités de mettre un terme aux sorties nocturnes de la jeunesse.

Il faudra respecter ce règlement, sans quoi la police se montrera d'une sévérité impitoyable envers ceux qui sont trop jeunes pour vivre hors de leur foyer après 9 heures et qu'on trouvera sur la rue sans avoir une raison valable de leur ballades sous la lune.

Dernièrement encore des enfants très jeunes ont été conduits au poste de police; à l'avenir on exercera une surveillance étroite de sorte que si d'autres sont pris en défaut leurs parents devront venir expliquer à la police les raisons qui excusent ces promenades des petits.

Donc, avec raison, le chef de police donne cet avis à la population; tout particulièrement aux parents. Le meilleur endroit pour les jeunes, le soir, c'est au foyer. On devra donc éviter d'envoyer ses enfants en commission après l'heure prescrite.

La correspondance, arme de guerre dit l'hon. M. Mulock, ministre des postes

On ne saurait se rendre compte de la valeur de la correspondance en provenance du foyer peut causer à nos gars et nos filles en service actif. Confectionnés bien souvent à prix de sacrifice, les colis, renfermant des cadeaux faits de la main même des parents ou choisis avec un soin minutieux, emportent avec eux quelque chose d'intime du foyer même, qu'ils soient destinés à la Grande-Bretagne, au front méditerranéen, à l'Orient—partout où nos fils combattent pour la préservation de notre régime de vie démocratique.

A maintes reprises, soldats, marins et aviateurs ont demandé à la radio ou dans leurs lettres qu'on continue de leur faire parvenir des colis. Ce devoir, le ministère des Postes du Canada s'efforce de le remplir jusqu'au plus haut degré. Personne, mieux que les membres du Corps postal, ne sait l'émotion qui s'empare du soldat à la nouvelle que le courrier est arrivé. Il est donc du devoir de tout canadien d'aider à ce que les colis parviennent aux soldats.

Le simple citoyen, à part de déposer sa lettre dans la boîte rouge ou de remettre son colis au guichet, à une très faible idée de ce qui se passe par la suite pour que le

de-pêche qui ont reçu ordre d'afficher des avis partout sur la réserve et de se montrer inflexibles envers ceux qui enfreindront cette loi.

C'est à la demande de divers associations de pêcheurs que cette décision a été prise. On réussira ainsi à protéger certaines sortes de poissons dont on craignait la disparition à cause des abus qui ont été pratiqués depuis des années.

colis parviennent au soldat combattant sur une grève dans l'Adriatique. Représentez-vous la manipulation, non seulement de votre colis, mais des 24,471,000 livres de colis (mis à la poste l'an dernier), la levée des boîtes, le tri, au bureau de poste local, des correspondances à l'adresse des civils et des forces armées—la mise en sac des correspondances pour les troupes et l'acheminement à la Base postale.

Ici, il faut voir le dépouillement des sacs—le tri et le classement pour les diverses unités militaires—le remballage et le scellage des sacs—la manutention des wagons jusqu'au wagon-poste,—le déchargement aux ports—le chargement et la mise en cale dans les navires—la longue traversée par convois—et, une fois outre-mer, le déchargement, le tri et la remise de la lettre ou du colis au destinataire peu importe qu'il soit dans le désert africain, en Grande-Bretagne, qu'il pilote un avion au-dessus de la Méditerranée ou qu'il soit sur une grève de l'Adriatique.

La correspondance est essentielle au maintien du moral des troupes—celui-ci s'ébranle si les soldats ne reçoivent pas la lettre ou le colis sur lesquels ils comptaient. Dans l'édition courante du journal, le Ministre des Postes, l'honorable M. Mulock, fait appel à ses concitoyens pour qu'ils collaborent avec la Poste afin que les objets de correspondance parviennent aux troupes outre-mer, le plus promptement possible—en adressant correctement leurs envois et en emballant soigneusement leurs colis. En agissant ainsi, ils aideront considérablement les membres du Corps postal en leur permettant de hater la transmission des envois.



Avant de critiquer votre téléphone...

VÉRIFIEZ CETTE DISTANCE

Le transmetteur de votre téléphone est réglé de façon à donner les résultats les meilleurs lorsque placé à un quart de pouce des lèvres. Si vous éloignez les lèvres, votre voix sera transmise avec moins de force et moins de clarté.

La plupart de ceux qui nous demandent de vérifier leurs téléphones ont tout simplement oublié d'appliquer ce principe élémentaire.

Évitez à nos techniciens ces vérifications inutiles, et faites en sorte que chacun puisse vous entendre clairement. Rappelez-vous toujours ce qui suit:

Parlez de façon normale, clairement, directement dans le transmetteur, en tenant le transmetteur à un quart de pouce des lèvres.

En service actif



donnant des ailes aux mots

La FAIBLESSE
PEUT DISPARAITRE FACILEMENT
Symptômes ou conséquences de l'ANÉMIE:
Pâleur, Nervosité, Irrégularités
Fatigue, Périodes douloureuses
Faiblesse, Manque d'Appétit
Douleurs de Dos, de Reins
Troubles internes essentiellement féminins

TONIFIEZ-VOUS EN PRÉPARANT LES BONNES PILULES ROUGES

POUR LES FAIBLES
PÂLES ET FEMMES

Che Chemin FRANCO
Américaine Ltee.
1570, rue St-Denis,
Montreal

MH SERGE, OÙ DONC EST VOTRE MINARD?

SOLDATS CHASSEZ FATIGUE ET DOULEUR

avec le **MINARD**

142 AF

Fumer tout en parlant peut nuire à la réception. Et vous ne pouvez ainsi tenir le transmetteur vis-à-vis les lèvres.

S'il vous faut faire un mouvement quelconque pendant que vous téléphonez, continuez à tenir le transmetteur dans la position requise, tout près des lèvres.

Pour qu'un téléphone mural puisse transmettre votre voix correctement, il faut parler directement dans le transmetteur, et à la distance voulue.

Si vous avez un téléphone sur pied, tenez-le bien droit et non pas penché ou horizontal. Ainsi, la réception sera claire, sans bruits inutiles.

BUVEZ



... IL ÉTANCHE LA SOIF

LA GAZETTE DE VALLEYFIELD

VOUS ECONOMISEREZ EN VISITANT CHAQUE SEMAINE NOTRE RAYON D'ÉPICERIES ET VIANDES AU SOUS-SOL.



LA CIE. **DION** LIMITEE

TEL. 316 VALLEYFIELD

VOULEZ-VOUS PRENDRE UN BON REPAS?

RENDEZ-VOUS AU

RESTAURANT VICTORIA

Cuisinier d'expérience. Service Courtois.
Repas régulier (à toute heure) 45c et plus.

175, RUE VICTORIA VALLEYFIELD, P.Q.



LANIEL & FILS Enrg.

HORLOGERS-BIJOUTIERS
23b, rue St-Laurent, Valleyfield
Assortiment complet de bagues et Jonc.

Prix à partir de \$20.00

QUATRE GENERATIONS DANS LA FAMILLE TAILLEFER



La famille Taillefer de Huntingdon compte quatre génération. A l'extrême gauche on remarque M. LUCIEN TAILLEFER, né à Ste-Martine en 1862; il est âgé de 82 ans; deuxième rangée à droite, M. LUCIEN TAILLEFER, âgé de 53

ans; il est né à Huntingdon en 1893. En avant, de gauche à droite, RAYMOND TAILLEFER, 25 ans et son fils HUBERT. Raymond est né à Montréal en 1919 et son fils est âgé de 20 mois. Cette famille est avantageusement connue dans les comtés de Châteauguay et Huntingdon.

Les funérailles de M. Gustave Monat, décédé subitement, eurent lieu mardi matin

Le défunt, avantageusement connu dans la métropole et dans le comté de Châteauguay, aurait eu 67 ans le 30 mars prochain — A l'emploi du service de publicité de "La Presse" depuis 1908

FOULE NOMBREUSE AUX FUNERAILLES

Le coquet petit village de Châteauguay fut jeté dans un cruel deuil vendredi dernier lorsqu'on annonça la mort presque subite d'un de ses plus éminents citoyens, M. Gustave Monat.

M. Monat, qui résidait à Châteauguay depuis plus de 15 ans, était à l'emploi du service de publicité du journal "La Presse". Le défunt possédait un nombreux cercle d'amis non seulement dans la métropole canadienne mais aussi dans tout le comté de Châteauguay.

D'après les renseignements obtenus des membres de la famille, M. Monat se rendit à Montréal, comme par le passé, vendredi dernier, étant apparemment en bonne santé. Se sentant quelque peu indisposé dans l'après-midi, il se rendit seul à l'hôpital Général où il demanda aux autorités de faire venir immédiatement les membres de sa famille. M. Monat expira quelques minutes plus tard, ayant succombé à une attaque cardiaque.

M. Monat aurait eu 67 ans le 30 mars prochain. Après avoir été pendant quelques années à l'emploi de Daoust Realty, il était entré au service de "La Presse" en mai 1908 et était considéré comme l'un des meilleurs agents d'annonce dans la ville de Montréal.

Outre sa femme, née Alice Hébert, autrefois de Howick et de Montréal, il laisse un fils, Pierre, soldat stationné à Rimouski; deux sœurs, Mme J. B. Poulin, de Toronto et Mme Serge Pinsonneault, de St-Jean, Qué.; deux frères, MM. Alfred Monat, de Montréal et Charles-Auguste, d'Iberville, et un grand nombre d'autres parents.

Les funérailles eurent lieu mardi matin à 10 heures en l'église paroissiale de Châteauguay.

La foule nombreuse qui assistait est un témoignage impressionnant de l'estime dont jouissait M. Monat dans son village, dans la métropole et autres parties du diocèse de Valleyfield.

M. l'abbé David Mailloux, curé de Châteauguay, a fait la levée du corps, et chanté le service, assisté du capitaine abbé R. Gravel et du R. P. Laurent Pelletier, O.F.M. La chorale sous la direction de M. T. Girard, assisté de MM. A. Gauthier, E. Cadieux, J. Laberge, D. Lefebvre, comme solistes, a chanté la messe de Pèrosi. Touchait l'orgue Mlle Marie Marchand.

Le deuil était conduit par MM. Pierre Monat, fils du défunt, Alfred et Charles-Auguste Monat, ses frères, André et Jacques Monat, ses neveux. Serge Pinsonneault, Ludovic Lefebvre et J.-E. Hébert, ses

DECEDE SUBITEMENT



M. GUSTAVE MONAT, de Châteauguay, époux d'Alice Hébert, décédé subitement à Montréal vendredi dernier. Les funérailles eurent lieu à Châteauguay mardi matin au milieu d'un grand concours de parents et amis.

beaux-frères. Dans le cortège on remarquait les RR. FF. John et Honoré, F.E.C., MM. Rémi Lefebvre, Zotique Bergevin, André Lefebvre, Jean-Claude Lefebvre, tous parents de M. Monat. On remarquait aussi MM. Jean Berthiaume, C.-N. Hennessy, J.-P. Hogue, Albert Locas, S. L'Africain, J.-A. Charbonneau, J.-O. Chatel, G.-H. Robert, Gérard Bousquet, J.-E. Sainte-Marie, J.-D. Désiels, J.-P. Dion, R. Garneau, Marcel Séguin, Paul Hurtubise, L.-P. Desserres, Guy Pinsonneault, R. Rodrigue, R. Decelles, L. Bissonnette, Daoust et Louis Goodman, tous du personnel de la "Presse". Suivaient aussi MM. F. Dorais, A. Cécyle, H. Colpron, P. Gosselin, de la "Patrie", C. Geoffron, Jos. Desgroselliers, Victor Bergevin, Jacques Bourcier, James McGowan, J.-L. Coutlée et Henri Dorais.

Hemmingford

Mme Narcisse Stringer à Valleyfield jeudi pour rendre visite à son fils Marc, étudiant au Collège de Valleyfield.

Mlle Marie-P. Benoit de retour de Montréal vendredi.

M. l'abbé Paul Leboeuf de Valleyfield de passage à Hemmingford dimanche.

DECES

UN MIRACLE A VALLEYFIELD...

(Suite de la page 1)
M. Montreuil et des représentants des journaux de Montréal sont même allés chercher des renseignements sur ce fait plutôt extraordinaire.

En fin de compte, il est un fait certain: la jeune fille marche avec facilité et peut parler tout à son aise. Nous n'avons pu obtenir aucune déclaration des prêtres de la paroisse ou des médecins qui soignaient la jeune fille.

LES MEMBRES DU 6e EMPRUNT...

(Suite de la page 1)
vre, W. J. Tigh, Dr. A. Clairmont, W. B. Bladen.

Comité des solliciteurs
Présidents conjoints: Louis Desrosiers, C. W. Gurnham.

Section rurale: Sauveur Gosselin.

Comité des timbres
Présidents conjoints: Lester McGillis, J. O. Quesnel.

Épargne scolaire
Frédéric Girard, J. A. B. McLeish.

Distribution du lait avant l'heure du midi

Les laitiers seront avisés que la distribution de leur lait devra être faite avant l'heure du midi chaque jour.

En vertu de l'article 12 du règlement sur le lait, l'unité sanitaire du district exigera que les laitiers de Valleyfield fassent la distribution du lait avant le midi de la journée.

Des lettres seront envoyées à tous les laitiers. C'est là une mesure sanitaire pour laquelle la coopération de tous est réclamée.

PETITES ANNONCES

(Suite de la page 4)

A VENDRE

Un taureau Jersey enregistré, âgé de 2½ ans, aussi un Ford 1932 en bonne condition. S'adresser à E. R. Leduc, Ridge Road, Huntingdon, Qué. 9-16-23c

DEMANDEE

"Demandée immédiatement Sténographe sexe féminin, expérimentée, bilingue de préférence, pour moulin à papier en dehors de Montréal. Donnez âge, instruction, expérience et salaire demandé. Se présenter au bureau du Service Sélectif National le plus rapproché."

A LOUER

Maison à quatre appartements, située à 2 milles du village de Huntingdon, près de l'école. S'adresser à M. A. Robert, R.R. 3, Back Ridge, Huntingdon, Qué. 23p

St-Urbain

Résultat des souscriptions de la Croix-Rouge

Mme Athanase Trépanier, vice-présidente de la Société Canadienne de la Croix-Rouge du Comté de Châteauguay, a rendu avec satisfaction le rapport des souscriptions reçues dans St-Urbain au profit de la belle oeuvre de la Croix-Rouge. Le montant fut de \$123.00.

Mme Trépanier ainsi que les dames et messieurs qui l'ont aidée dans ce genre de travail sont heureux du résultat et attribuent une grande part de leur succès aux paroles encourageantes qu'a su donner M. le Curé Orphée Bayard en invitant ses paroissiens à être généreux.

VA ET VIENT

Mme Horace Sabourin de Ste-Martine passait quelques jours à St-Urbain, la semaine dernière, l'invitée de Mmes J. Beaulieu et S. Lazure.

MM. Yvon Trudeau, Bernard et Denis Vinet, passaient la fin de semaine à St-Urbain.

OUTRE-MER DEPUIS 2 ANS

Les soldats FERNAND DAVID à gauche, et GILLES DAVID, du régiment de St-Hyacinthe, sont les fils de M. et Mme Wulfrid David, 24, Chemin Larocque, Valleyfield. Ces jeunes soldats sont outre-mer depuis deux ans.

